



LE DÉFI DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC :

> dignité, solidarité et résistance



21,95\$

Nouveaux Cahiers du socialisme

Collectif d'analyse politique

**N° 27
hiver 2022**

Les *Nouveaux Cahiers du socialisme* sont publiés deux fois par année par le Collectif d'analyse politique (CAP). Les orientations du CAP sont accessibles à : www.cahiersdusocialisme.org/qui-sommes-nous/.

Comité de rédaction : Flavie Achard, Milan Bernard, Brieg Capitaine, Donald Cuccioletta, Louis Desmeules, Emanuel Guay, Salvador David Hernandez, Chantal Ismé, Alain Saint-Victor, Guillaume Tremblay-Boily, André Vincent, Carole Yerochewski

Coordination du dossier : Pierre Beaudet, Renel Exentus, Salvador David Hernandez, Chantal Isme, Alain Saint-Victor et Sebastian Vielmas

Coordination du numéro : Flavie Achard

Révision linguistique : Flavie Achard, Chantal Beaudry, Philippe Boudreau, Marielle Cauchy et Hélène Lemieux

Mise en pages et couverture : Cynthia Kamel

Administration : Collectif d'analyse politique
CP 35062 Fleury
Montréal (Québec) H2C 3K4
Courriel : cap@cahiersdusocialisme.org
Site Web : www.cahiersdusocialisme.org
Membre de la Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP)

Abonnement ou achat (imprimé ou numérique) :
www.cahiersdusocialisme.org/abonnement/
Les *Nouveaux Cahiers du socialisme* sont disponibles sur la plateforme Érudit.

Diffusion :
Disticor Magazine Distribution Services
1000 Thornton Road South, Unit B
Oshawa (Ontario) L1J 7E2

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés; toute reproduction d'un extrait quelconque de la revue par quelque procédé que ce soit, et notamment par photocopie ou microfilm, est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Dépôt légal :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)

© Collectif d'analyse politique
ISSN : 1918 4662 (version imprimée)
ISSN : 1918 4670 (version en ligne)
ISBN : 978-2-924554-26-5 (version numérique, format PDF)
ISBN : 978-2-924554-25-8 (version imprimée)

Imprimé au Canada en janvier 2022

NUMÉRO

27

Nouveaux Cahiers du socialisme

hiver 2022

Éditorial

09

**Le gouvernement Legault et le verdissement
du capitalisme**

Bernard Rioux, pour le Comité de rédaction

**DOSSIER : LE DÉFI DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC :
DIGNITÉ, SOLIDARITÉ ET RÉSISTANCE**

**Introduction
au dossier**

16

Prendre à bras le corps le défi de l'immigration
Pierre Beaudet

État des lieux

29

Haïti : migration et surexploitation
Alain Saint-Victor, Renel Exentus

36

**Personnes immigrées et logement :
le grand défi**
Damaris Rose

43

La discrimination par la porte d'en arrière
Leila Benhadjoudja, Leila Celis

49

**La traite des personnes, conséquence
systémique d'un régime déficient**
Leah Woolner

56

**L'immigration à l'ombre de la pandémie.
Entrevue avec John Shields**
Pierre Beaudet

Enjeux internationaux

- 60 **Rapports de genre et dynamiques migratoires : des femmes parlent**
Chantal Ismé, Marjorie Villefranche
- 68 **Le Québec, de terre d'accueil à club privé ?**
Marie-Hélène Bonin
- 76 **Migrations au Chili : xénophobie et transition politique**
Carolina Palma, Sebastián Vielmas
- 80 **Les travailleurs agricoles mexicains au Québec : un « intrant jetable »**
Eliana Cárdenas Méndez
- 84 **La crise migratoire haïtienne. Entrevue avec James Darbouze**
Renel Exentus

Résistances

- 92 **La lutte contre l'islamophobie à Québec**
Sébastien Bouchard
- 96 **Le syndicalisme québécois face aux défis de l'immigration**
Pierre Beaudet
- 106 **Le parcours du combattant du Centre des travailleurs et des travailleuses immigrants**
Pierre Beaudet
- 113 **La grande bataille de l'immigration. Entrevue avec Andrés Fontecilla, député de QS**
Sebastián Vielmas
- 119 **Le Comité d'action de Parc-Extension : en lutte pour le droit au logement**
Renel Exentus
- 128 **Les propositions altermondialistes sur les migrations**
Gustave Massiah

Grands débats

- 133 **Capitalisme, formation des classes et migrations**
Adam Hanieh
- 140 **Colonialité du pouvoir et migration : la dénégation de la racisation et du racisme**
Sabrina Zennia, Mouloud Idir
- 150 **Capitalisme et racisme**
Saïd Bouamama
- 154 **Le tournant décolonial et l'épistémologie des frontières à partir du sujet migrant**
Salvador David Hernandez
- 159 **Luttes contemporaines pour la décolonisation/libération**
Walner Osna
- 168 **Enjeux du féminisme transfrontalier et décolonial**
Karine Rosso en conversation avec Salvador David Hernandez
- 173 **Vaincre la dynamique anti-migratoire**
Alain Saint-Victor, Pierre Beaudet

PARCOURS MILITANT

- 178 **Une déclaration de souveraineté entre passé, présent et futur.**
Entretien avec Constant Awashish
Julie Perreault

BILAN DE LUTTES

- 188 **Olymel Vallée-Jonction : un long conflit marquant**
Martin Maurice
- 194 **L'écoquartier Louvain Est : un projet citoyen en marche**
Ghislaine Raymond

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

- 203 **L'entrée de la gauche à l'hôtel de ville de Québec**
Charles-Émile Fecteau
- 208 **Bilan des élections à Sherbrooke**
Philippe Langlois, Paul Lavoie
- 215 **Crise du logement : quelle part pour les villes ?**
Véronique Laflamme

PERSPECTIVES

- 222 **Décès de Joyce Echaquan : racisme systémique et pouvoir médical**
Carole Yerochewski
- 228 **Réinventer la démocratie en temps de pandémie**
Jean-Luc Filion, Louis Desmeules
- 234 **Repenser la question nationale**
Jacques Pelletier

NOTES DE LECTURE

- 246 **Michel Seymour, *Raison, déraison et religion. Plaidoyer pour une laïcité ouverte***
Mario Charland
- 250 **Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, *Le triomphe de l'injustice. Richesse, évasion fiscale et démocratie***
Pierre Leduc
- 253 **Eduardo Viveiros de Castro, *Politique des multiplicités. Pierre Clastres face à l'État***
Nicolas Villamarin et Emanuel Guay
- 255 **Éric Gingras, *Plaidoyer pour un syndicalisme actuel***
Philippe Boudreau

LES AUTRICES ET AUTEURS

259

Éditorial

Le gouvernement Legault et le verdissement du capitalisme

Bernard Rioux¹

Pour le comité de rédaction

François Legault s'est éveillé bien tardivement à toute préoccupation environnementale. Il avait durement critiqué le premier ministre Philippe Couillard pour avoir mis fin à l'exploration du pétrole sur l'île d'Anticosti² et dans le Grand Nord québécois³. Il a été élu comme premier ministre du Québec en 2018, sans que son programme électoral contienne quelque élément d'importance concernant la lutte aux changements climatiques.

Les mobilisations d'envergure de 2019 qui ont rassemblé des centaines de milliers de personnes à travers le Québec ont illustré l'ampleur de la sensibilisation de la population à la problématique des changements climatiques. Le premier ministre a compris qu'il n'était plus possible de nier cette réalité. Sa réponse a été de développer une politique environnementale visant le verdissement de l'accumulation du capital et de déployer une stratégie de communication prétendant faire du Québec un phare d'un « virage vert » en Amérique du Nord.

1 Bernard Rioux est membre du Collectif d'analyse politique, éditeur des *Nouveaux Cahiers du socialisme*. Il est aussi rédacteur à *Presse-toi à gauche*.

2 Geneviève Lajoie, « Anticosti : Legault ouvert à l'exploration des hydrocarbures », *TVA Nouvelles*, 17 octobre 2017.

3 Yannick Donahue, « Legault n'exclut pas l'exploitation des hydrocarbures dans le Grand Nord », *Radio-Canada*, 3 septembre 2018.

Un virage vert aux différentes dimensions

Le gouvernement Legault présente à l'automne 2020 son *Plan pour une économie verte 2030* (PEV)⁴ qui comporte les transformations socioécologiques les plus « pragmatiques » possible.

Des cibles « raisonnables » sans moyens pour les atteindre

Le PEV reconduit la cible fixée par le gouvernement Couillard d'une réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990, une cible présentée comme ambitieuse. Il convient que son plan ne pourra atteindre que la moitié de cette cible. Il est même prévu de recourir à l'achat de permis d'émission sur le marché du carbone pour permettre au Québec de s'en approcher⁵. Dans un document stratégique interne intitulé *Conditions de réussite du Plan de mise en œuvre 2021-2026 du PEV*, on découvre que le gouvernement a identifié 15 millions de tonnes de réduction potentielle (plus de la moitié de la cible) sous forme d'achat à la bourse du carbone Québec-Californie. « Les réductions d'émission réalisées en Californie seraient ainsi achetées par de grands émetteurs québécois sous forme de droits de polluer et le Québec se créditerait de cette dépollution qui a, en réalité, eu lieu sur le territoire américain⁶. »

La confiance accordée au marché du carbone et au capital financier

Un bilan de la bourse du carbone montre le caractère tout à fait aléatoire des mécanismes de marché pour la réduction des émissions de GES. L'expérience a démontré que les entreprises n'abandonnent pas leur objectif de produire plus pour vendre plus. En fait, le marché du carbone ne permet pas d'atteindre les cibles fixées même si ces dernières sont en deçà de ce que préconise le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ainsi, le Québec n'a réussi à réduire ses émissions de GES que de 9,1 % de 1990 à 2016, et les émissions ont continué d'augmenter, particulièrement en 2016 et 2017 dans les 100 entreprises les plus polluantes du Québec.

L'électrification des automobiles au centre du Plan vert

La proposition du PEV d'interdire la vente de voitures neuves à combustion interne à partir de 2035 relève davantage d'un plan de communication que d'un plan de lutte aux changements climatiques. Cette mesure ne s'appliquera que dans 15 ans

4 Gouvernement du Québec, *Plan pour une économie verte 2030. Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*, Québec, 2020, <www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/>.

5 Jean-Thomas Léveillé, « Réduction des GES. Un plan vert pour atteindre 50 % de l'objectif », *La Presse*, 16 novembre 2020.

6 Thomas Gerbet, « Réduction des GES du Québec : "de la triche" ? », *Radio-Canada*, 16 novembre 2020.

et ne concernera même pas l'ensemble des camions et des voitures commerciales. Le programme *Roulez vert* prévoit une aide de 8000 dollars à l'achat d'une voiture électrique. Les subventions du programme constituent une véritable manne gouvernementale fournie aux grands de l'automobile pour faciliter leur conversion et pour gonfler leurs ventes et leurs profits. Cette priorité a l'avantage de ne rien bousculer des habitudes de la population et conduira à un nouvel élargissement du parc automobile tout en maintenant les problèmes de congestion et d'étalement urbain.

Le gouvernement Legault mentionne les différents projets de transport collectif, mais il continue de dépenser deux fois plus d'argent pour le réseau routier et pour l'électrification des automobiles que pour le transport collectif⁷. Dans ce contexte, le troisième lien, la construction d'un tunnel sous-fluvial entre Québec et la Rive-Sud, dont le coût est évalué à 10 milliards de dollars, est le projet le plus électoraliste et le plus insensé qui soit. Il est révélateur des limites du « tournant vert » du gouvernement Legault. Présenter ce projet comme un projet carboneutre, comme l'a fait le ministre des Transports, François Bonnardel, est tout simplement stupéfiant et risible⁸. Tous les experts ont répété que ce projet va permettre un nouvel étalement urbain et le maintien de l'utilisation de l'auto solo.

L'ouverture à un nouvel extractivisme

La priorité donnée à une politique de mobilité centrée sur l'automobile individuelle débouchera sur la relance de l'exploitation de ressources minières (lithium, cobalt, nickel) et énergétiques. C'est la porte ouverte à un nouvel extractivisme. Devant les profits envisagés de ce tournant, les multinationales australiennes et brésiliennes ont déjà investi ou prévoient d'investir pour prendre le contrôle de cette filière. Dans un premier temps, le gouvernement Legault prétendait vouloir contrôler l'entièreté de la chaîne de valeur, de l'extraction de minerai à la production de batteries pour la conversion du système de transport. Ces ambitions du premier ministre sont déjà abandonnées et son ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, est maintenant à la recherche d'investisseurs internationaux. Le gouvernement se dit prêt à appuyer leurs investissements avec de l'argent public et à faire du sol québécois un bar ouvert aux multinationales du secteur minier⁹.

7 Marc-André Gagnon, « Budget Girard : nos routes coûtent encore cher. Les investissements dans le réseau routier sont deux fois plus importants qu'en transport en commun », *Journal de Québec*, 25 mars 2021.

8 Geneviève Lajoie, « 3^e lien carboneutre : Québec compensera la pollution par la plantation d'arbres », *Journal de Québec*, 24 novembre 2021.

9 Francis Halin, « L'opposition écorche la filière batterie de Fitzgibbon », *Journal de Montréal*, 13 janvier 2021.

Une privatisation de la transition énergétique sous l'aile d'Hydro-Québec

Faire du Québec la pile de l'Amérique du Nord

L'hydroélectricité, cette énergie abondante et à faible coût, a été utilisée pour attirer des industries énergivores comme celles du secteur de l'aluminium, de l'électrochimie ou des cimenteries. Elle a aussi permis d'attirer des entreprises polluantes et émettrices de GES qui consomment aujourd'hui près de la moitié de la production électrique¹⁰.

La vente de l'énergie hydroélectrique aux États du nord-est des États-Unis ou à l'Ontario pourrait selon François Legault faire du Québec la batterie de l'Amérique du Nord. Au lieu d'utiliser cette énergie et l'expertise qui lui est liée pour améliorer l'efficacité énergétique et opérer une avancée à marche forcée sur la réduction des émissions de différentes industries, on cherche à l'exporter dans une démarche purement extractiviste. L'expérience nous montre que l'accès aux énergies renouvelables ne mène pas automatiquement à la baisse de la production des énergies fossiles mais plutôt à l'ajout de ces nouvelles sources d'énergie afin de répondre à une économie insatiable d'énergie et de croissance. La batterie de l'Amérique du Nord n'est qu'un slogan creux d'affairistes qui ne sert qu'à verdir la logique d'une production toujours plus considérable¹¹.

Le gaz naturel élevé au rang d'énergie propre

De 2018 à 2021, le gouvernement Legault a laissé ouverte la porte à l'exploitation pétrolière et gazière sur le territoire québécois. Il a apporté son soutien au projet GNL-Québec car il présentait le gaz naturel comme une énergie de transition. Le PEV va jusqu'à parler, en ce qui concerne les systèmes de chauffage des bâtiments, d'une « complémentarité optimale des réseaux électrique et gazier¹² ».

Ce n'est qu'à la veille de la rencontre de la COP26, pour verdir son image, qu'il a pris la décision de retirer son soutien à GNL-Québec dont l'acceptabilité sociale était remise en question par le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et dont le financement était de plus en plus problématique. Il a également profité de cette occasion pour affirmer que son gouvernement allait interdire toute exploration et toute exploitation pétrolière et gazière sur le territoire québécois. C'était pour François Legault un coup de communication fumant alors que les réserves pétrolières et gazières au Québec sont fort marginales et sans grandes promesses de développement. Il s'est d'ailleurs empressé de promettre de compenser les entreprises des énergies fossiles détenant des permis sur une partie importante

10 Normand Mousseau, *Gagner la guerre du climat. Douze mythes à déboulonner*, Montréal, Boréal, 2017, p. 53.

11 Joyce Nelson, « Pourquoi le grand pari du Québec sur l'hydroélectricité est une mauvaise nouvelle pour le climat, *Presse-toi à gauche!* 9 novembre 2021.

12 *Plan pour une économie verte 2030*, op. cit., p. 53; Ulysse Bergeron, « Synergie renforcée entre Hydro-Québec et Énergir pour le chauffage », *Le Devoir*, 4 janvier 2021.

du territoire québécois¹³. Des intervenants du mouvement écologiste ont déjà lancé une pétition contre cette intention du gouvernement caquiste¹⁴.

Les énergies renouvelables sous le contrôle de l'entreprise privée

Pour le gouvernement Legault, les énergies renouvelables (l'éolien, le solaire...) devront se développer sous le contrôle d'entreprises privées étrangères, et cela, sans plan d'ensemble et sans consultation citoyenne véritable. Hydro-Québec renonce à son rôle de maître d'oeuvre de la production d'énergies renouvelables au Québec, et le gouvernement s'avère incapable de planifier et d'opérer une transition énergétique effective vers les énergies renouvelables sur le territoire québécois.

Le soutien au développement de la filière de l'hydrogène

À son retour de la COP26, le premier ministre ne tarissait pas d'éloges pour la filière de l'hydrogène vert¹⁵. Le développement de cette filière était déjà dans le *Plan pour une économie verte*. La perspective d'utiliser le faible coût de l'électricité pour développer l'hydrogène vert et l'exporter est envisagée par le gouvernement de la CAQ. Énergir en collaboration avec Hydro-Québec cherche à verdifier la distribution de gaz naturel en prétendant utiliser leur réseau pour faciliter la distribution de l'éventuelle production de l'hydrogène vert¹⁶.

Le refus d'une rupture avec une agriculture industrielle exportatrice centrée sur la production carnée

Le PEV semble incapable de voir au-delà de la réduction du gaspillage et d'une meilleure gestion des matières résiduelles. Une agriculture d'élevage intensif centrée sur l'exportation est responsable « de 9,8 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec en 2017 (4^e secteur émetteur)¹⁷ ». Le gouvernement Legault maintient cette politique et se tient loin d'une véritable agriculture écologique.

Conclusion : des orientations irresponsables

Le mot d'ordre de Legault est simple : *plus de richesse, moins de GES*; son message aux entreprises est clair : « Faites un tournant vert, c'est le moyen moderne de s'enrichir et d'accumuler, et nous vous soutiendrons financièrement en plus ». Il met en œuvre un capitalisme vert le plus grossier et le moins subtil qui soit.

13 François Carabin, « François Legault prêt à payer pour sortir le Québec des hydrocarbures », *Le Devoir*, 20 octobre 2021.

14 Eau secours, *Finis les cadeaux à l'industrie pétrolière et gazière*, pétition, 24 novembre 2021.

15 Hugo Pilon-Larose, « La Presse à la COP26. Legault rêve d'hydrogène vert », *La Presse*, 5 novembre 2021.

16 Normand Beaudet, « Hydrogène vert... les gazières se débattent, comme des diables dans l'eau bénite », *Presse-toi à gauche !*, 7 décembre 2021.

17 *Plan pour une économie verte 2030*, op. cit., p. 57.

La sortie des énergies fossiles attendra. La consommation de gaz naturel, produit par des procédés de fracturation et présenté comme une énergie de transition, se voit promettre un avenir radieux. Toute la politique environnementale gouvernementale est soumise aux impératifs de la rentabilité des entreprises privées et à la logique du marché. En cela, le gouvernement de la CAQ se range du côté de tous les gouvernements de l'Amérique du Nord, du côté de l'éco-capitalisme.

Au lieu de répondre à la majorité de la population du Québec qui, par de nombreuses mobilisations (manifestations, pétitions, pactes citoyens...), a maintes fois manifesté son inquiétude et sa volonté d'agir vers une transition juste et véritable, le gouvernement fait du sur-place, en s'appuyant sur la classe d'affaires et sur une partie de la classe moyenne qui pense encore que l'on peut remodeler le capitalisme.

Le Québec a besoin d'une planification publique et démocratique à long terme centrée sur la satisfaction des besoins de la population. Cela nécessiterait de vastes chantiers collectifs visant à redéfinir la politique énergétique, à revoir la politique de mobilité pour sortir du règne de l'automobile, à progresser dans la rénovation d'un cadre bâti qui économise l'énergie, et à s'engager dans la migration vers une agriculture de proximité. Tout cela dans la perspective de diminuer la croissance des dépenses d'énergie et des ressources naturelles et d'en finir avec les productions inutiles et l'obsolescence planifiée.

Produire moins, partager plus, favoriser une économie de proximité. Cette orientation est écartée du revers la main par le gouvernement, car son orientation est de réduire la transition écologique à un verdissement permettant l'enrichissement de la classe entrepreneuriale du Québec. Par ses politiques irresponsables, le gouvernement Legault nous prépare un avenir plus que difficile.

Introduction au dossier

Prendre à bras le corps le défi de l'immigration

Pierre Beaudet

Rédacteur aux Nouveaux Cahiers du socialisme

L'immigration constitue au Québec et au Canada, comme dans l'ensemble des pays capitalistes, un vaste enjeu sur tous les terrains, y compris, et peut-être surtout sur le terrain politique. Pour les partis de centre droit comme celui qui gouverne le Québec depuis 2018, l'immigration est perçue comme un problème qui menace la société et qu'il faut, autant que possible, limiter. Aux États-Unis et ailleurs, les politiques étatiques consistent à bloquer l'immigration dite « illégale » et à mieux contrôler les flux migratoires passant par les voies officielles et répondant aux besoins du dispositif capitaliste et impérialiste. Tout cela n'est pas nouveau, mais prend des formes particulièrement intenses à l'ombre du capitalisme mondialisé qui est maintenant dominant partout. Devant cela, une réponse internationaliste est la seule qui puisse mettre des grains de sable dans cet engrenage. Cela devient donc un impératif incontournable pour tous ceux et celles qui se battent pour l'émancipation.

Capitalisme et flux migratoires

Les communautés humaines, on le sait, se déplacent depuis longtemps, peuplant à partir de l'Afrique le reste du monde. À l'époque des grands empires méditerranéens, des populations entières ont ainsi été bousculées par la conquête et l'esclavage. D'immenses migrations ont eu lieu à partir de l'Asie centrale vers l'est et l'ouest, provoquant une transformation profonde de la démographie planétaire.

C'est toutefois avec l'essor du capitalisme en Europe que le phénomène a pris une tout autre ampleur. Le capitalisme « moderne », pour son expansion, avait besoin d'une masse humaine considérable lui servant de « main-d'œuvre », considérée

comme une marchandise destinée à réaliser du profit. Marx a bien expliqué que le capitalisme avait besoin d'une « armée industrielle de réserve » pour faire tourner la machine productive, de nouvelles couches ouvrières dont l'avantage, en plus de fournir la force de travail requise, était de créer une situation de compétition entre travailleurs et travailleuses dont il tirait aussi des gains. « Plus la richesse sociale est grande..., notait Marx, plus est grande la surpopulation relative ou l'armée de réserve industrielle. Mais plus cette armée de réserve est grande par rapport à l'armée active du travail et plus massive est la surpopulation permanente, ces couches d'ouvriers dont la misère est en proportion inverse de la peine de leur travail. [...] Telle est la loi générale, absolue de l'accumulation capitaliste¹ ».

La réflexion de Marx

Le cœur de la théorisation de Marx sur le « rapport social capitaliste » repose sur la corrélation qu'il établit entre la « loi d'accumulation » du capital et la « loi de la population » qui en forme l'envers², en polémique constante avec les thèses de Malthus. L'intérêt mais aussi la difficulté de cette théorie résident dans l'ajustement de deux catégories hétérogènes, que Marx réussit à présenter comme les deux aspects d'une même structure : d'un côté, l'armée industrielle de réserve, catégorie économique relative aux alternances d'emploi et de chômage correspondant aux cycles économiques et aux effets des transformations technologiques ; de l'autre, la surpopulation relative, catégorie démographique et anthropologique correspondant aux phases successives de la destruction des modes de vie « traditionnels » par l'extension du capitalisme.

Comme l'expliquait Marx, la surpopulation et la formation d'une armée industrielle de réserve sont les moyens fondamentaux dont dispose le capital pour opposer les uns aux autres les porteurs de la force de travail. Il s'agit d'un déséquilibre entretenu, qui présente une dimension politique autant qu'économique. C'est pourquoi d'ailleurs l'ajustement des deux catégories importe tellement à Marx : c'est la clé d'une réflexion sur la façon dont le capitalisme décompose et fragmente tendanciellement la « classe » des producteurs salariés en même temps qu'il la reproduit, et par conséquent sur les obstacles structurels qui empêchent les

1 Karl Marx, *Le Capital*, Tome 3, <https://wikirouge.net/Arm%C3%A9e_de_r%C3%A9serve_industrielle>.

2 Karl Marx, *Le Capital*, VII^e section du Livre Premier, chapitre 23 ; pour la traduction française du *Capital*, Livre 1, sous la responsabilité de Jean-Pierre Lefebvre, Paris, Éditions sociales, 1983.

prolétaires de se constituer immédiatement en classe « pour soi » (unifiée, organisée dans la lutte contre le capital), au-delà de la concurrence entre les individus et les groupes qui la composent.

Il y a là certainement le fondement d'une analyse qui conserve une grande valeur, mais à condition de tenir compte en même temps des effets d'aveuglement qu'elle comporte, comme on le voit lorsque des politiciens et des théoriciens se réclament du « marxisme » pour déclarer qu'il est de l'intérêt des travailleurs de refuser ou de limiter l'entrée des migrants et des réfugiés sur le territoire national, car celle-ci alimente la formation de « l'armée industrielle de réserve » qui, à son tour, favorise la compression des salaires et menace les droits sociaux. La faiblesse relative de Marx, c'est justement de donner à penser (pour contrer le malthusianisme) que les mouvements de population (qui englobent des distributions inégales selon le genre ou la race) sont unilatéralement « au service » des fluctuations de l'armée industrielle de réserve, sans trop se poser la question de leur autonomie relative et des « contre-tendances » qu'ils impriment à la lutte des classes.

Étienne Balibar³

Pendant sa première phase, l'histoire du capitalisme a pris la forme de ce terrible « triangle de la mort » qui s'est façonné dans l'Europe en voie d'industrialisation, notamment en Angleterre, accompagné de la mise en esclavage d'une grande partie de l'Afrique et du génocide des populations autochtones des Amériques. Le capitalisme a parallèlement poursuivi son accumulation par la destruction de la paysannerie européenne mise au service de l'industrie dans les conditions sordides de l'époque. Comme dans le cas de la subjugation du peuple irlandais par l'Angleterre, un transfert massif de population vers les usines anglaises avait comme résultat de diviser la classe ouvrière en camps hostiles :

En raison de la concentration toujours plus grande des exploitations agricoles, l'Irlande fournit sans cesse un excédent de main-d'œuvre au marché du travail anglais et exerce, de la sorte, une pression sur les salaires dans le sens d'une dégradation des conditions matérielles et intellectuelles de la classe ouvrière anglaise.

Ce qui est primordial, c'est que chaque centre industriel et commercial d'Angleterre possède maintenant une classe ouvrière *divisée* en deux camps hostiles : les prolétaires anglais et les prolétaires irlandais. L'ouvrier anglais

3 Étienne Balibar, « Sur la situation des migrants dans le capitalisme absolu », *Les Possibles*, n° 19, 2019.

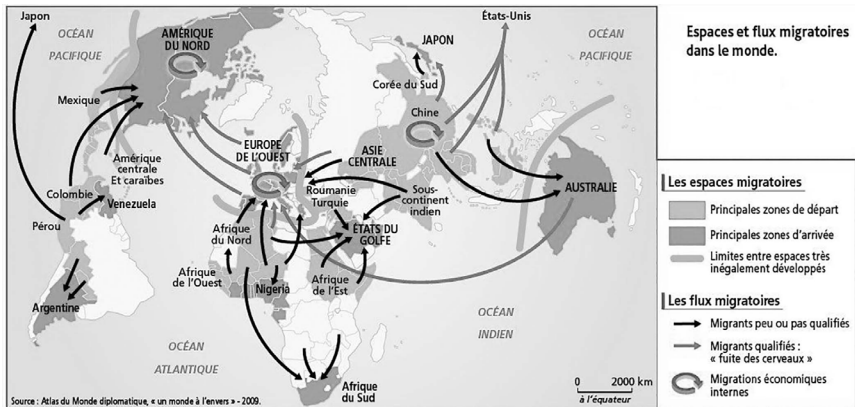
moyen déteste l'ouvrier irlandais en qui il voit un concurrent qui dégrade son niveau de vie. Par rapport à l'ouvrier irlandais, il se sent membre de la nation dominante et devient ainsi un instrument que les aristocrates et capitalistes de son pays utilisent contre l'Irlande. Ce faisant, il renforce leur domination sur lui-même. Il se berce de préjugés religieux, sociaux et nationaux contre les travailleurs irlandais. Il se comporte à peu près comme les blancs pauvres vis-à-vis des nègres dans les anciens États esclavagistes des États-Unis. L'Irlandais lui rend avec intérêt la monnaie de sa pièce. Il voit dans l'ouvrier anglais à la fois un complice et un instrument stupide de la domination anglaise en Irlande⁴.

Une fois ce processus arrivé à terme vers la fin du dix-neuvième siècle, le projet s'est internationalisé avec les flux migratoires immenses dirigés vers l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. Ce processus a réussi jusqu'à un certain point à réduire la résistance ouvrière. Devant cela, des organisations ouvrières et socialistes ont adopté une posture « nationaliste », réclamant la fermeture des frontières et la mise en place de mesures discriminatoires envers les « non-nationaux ». Avec Marx et l'Association internationale des travailleurs (AIT), cependant, des mouvements se sont levés contre cette fausse solution pour construire une perspective internationaliste basée sur la solidarité et la coopération.

Un monde de migrants et de migrantes

Aujourd'hui comme hier, l'immigration est nécessaire pour les classes dominantes. Il faut laisser entrer les hommes et les femmes qui vont renouveler les couches populaires en voie de vieillissement, surtout dans les niches d'emploi dites du « 3-D » (*dangerous, dirty, difficult*), où les mauvaises conditions de travail et les salaires bas de gamme exigent la venue de personnes aux droits restreints qui seront en quelque sorte obligées de s'accommoder de ces conditions. Travailleurs « temporaires », domestiques, préposées dans les résidences et autres établissements de santé, ouvriers dans la construction, le transport, l'industrie alimentaire et bien d'autres sont indispensables, permettant à l'accumulation et à la hausse des profits de croître sans entraves. Le capitalisme requiert parallèlement un grand nombre de personnes techniquement qualifiées et habilitées à manipuler les circuits scientifiques et technologiques émanant du nouveau cycle de production. Ingénieurs, informaticiens et scientifiques en tout genre, formés aux frais de leur pays d'origine, viennent combler les besoins, étant souvent corvéables à volonté et mal payés.

4 Karl Marx, *Lettre à Sigfrid Meyer et August Vogt*, 9 avril 1870, <https://wikirouge.net/texts/fr/Lettre_%20%C3%A0_Sigfrid_Meyer_et_August_Vogt,_9_avril_1870>.



Source : <https://alencontre.org/economie/economie-mondiale-une-situation-systemique-qui-est-specifique-a-la-financiarisation-comme-phase-historique.html/attachment/carte-flux-migratoires>

Les flux migratoires en un coup d'œil⁵

- On compte officiellement 300 millions de migrants et migrantes dans le monde (3,6 % de la population mondiale). C'est sans compter les populations sans papiers ni statut, qu'on estime à plus de 50 millions de personnes.
- Les migrants sont jeunes, surtout masculins (52 %), tous en état de travailler, surtout localisés en Amérique du Nord et dans l'Union européenne, également dans les pétromonarchies du Golfe.
- En chiffres absolus, les migrants proviennent surtout de Chine, de l'Inde et du Mexique. En chiffres relatifs (en pourcentage de la population de ces pays), ils proviennent des Caraïbes, de l'Amérique centrale, du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne.
- En sus de ces flux migratoires, deux catégories de population se distinguent par leur situation misérable. Il y a les réfugié-e-s (les gens qui traversent les frontières) que le Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés estime à 25 millions (et qui sont probablement plus de 50 millions) et les déplacé-e-s (qui quittent leur zone de résidence, mais restent dans leur pays), qui seraient 50 millions (encore là, le chiffre est sous-estimé, car, dans les pays concernés, les États cherchent à occulter cette réalité déplaisante).
- Les réfugié-e-s proviennent surtout de pays en proie à de graves conflits, dont l'Afghanistan, la Syrie, l'Irak, la Palestine, la République démocratique du

5 Organisation internationale pour les migrations, *État de la migration dans le monde 2020*, Genève, Rapport de l'OIM, 2020.

Congo, le Soudan, l'Éthiopie, le Myanmar, la Colombie, le Venezuela ; ils aboutissent dans des pays mal équipés, tels la Turquie, l'Iran, le Liban, le Mexique. Depuis quelques années, d'importantes populations sont devenues réfugiées climatiques, à la suite de grands problèmes environnementaux (sécheresse, inondations, tempêtes, etc.), ce qui est le cas en Amérique centrale, aux Philippines, en Afrique subsaharienne.

- Contrairement aux fantasmes véhiculés par les médias et les intellectuels-mercenaires, les pays les plus riches ne sont pas les principaux territoires d'accueil. L'écrasante majorité des réfugié-e-s (85 %) va vers le sud et non vers le nord. Selon Roger Martelli, « les plus pauvres vont vers les déjà pauvres : telle est la loi cruelle d'une mondialisation de l'argent qui tourne le dos aux exigences de la mondialité du développement humain ⁶ ».

Diviser pour régner

Aujourd'hui la situation ressemble, sans être parfaitement identique, à celle qui a prévalu à l'époque du capitalisme mondialisé de la période coloniale.

Au Canada, des discriminations systémiques

L'État canadien a été bâti à partir d'un projet explicitement colonialiste. L'immigration « blanche et chrétienne » devait combler les besoins de « l'armée industrielle de réserve » tout en fournissant des contingents ouvriers qui subissaient une forme moderne d'esclavage, comme ces milliers de Chinois qui ont construit l'infrastructure de transport dans l'Ouest⁷. Les générations successives d'immigré-e-s qui ont afflué d'Europe entre les guerres ont été ainsi mises au service de l'accumulation dans l'industrie, les transports, la construction.

La gestion de l'immigration par l'État canadien et par son subalterne québécois s'est depuis inscrite dans la phase actuelle du capitalisme communément désignée sous le nom de néolibéralisme ⁸. Durant cette période, la situation des immigré-e-s s'est

6 Roger Martelli, « Accueil des migrants: enjeux de civilisation », dans Claude Calame et Alain Fabart (dir.), *Migrations forcées, discriminations et exclusions. Les enjeux de politiques néocoloniales*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2020.

7 Dans les années 1880, l'État et les entreprises qui ont construit le chemin de fer ont importé des dizaines de milliers de travailleurs chinois, dont le salaire était inférieur de 30 à 50 % à celui des autres travailleurs. Une fois ces infrastructures érigées, l'État a imposé un « droit d'entrée » de 50 dollars pour les Chinois (l'équivalent de 5000 dollars aujourd'hui) qui voulaient immigrer au Canada, ce qui a réduit énormément cette immigration jusqu'à l'annulation de cette loi discriminatoire en 1947.

8 Déjà, il y a 10 ans, les *Nouveaux Cahiers du socialisme* avaient établi un diagnostic des normes, réglementations et principes à la base de la politique de l'immigration, *Migrations: stratégies, acteurs, résistances*, n° 5, printemps 2011.

aggravée avec la montée de discriminations extrêmes prenant la forme du racisme et de l'islamophobie. De vastes segments de la population immigrante se retrouvent stigmatisés et enfermés dans des ghettos d'emplois à bas salaires. À Montréal, qui reçoit 75 % de cette population, les immigrantes et les immigrants peuplent les quartiers délabrés. La détérioration de leur situation se produit dans un contexte où la majorité des migrants sont maintenant admis sur des bases temporaires et conditionnelles, ce qu'illustre l'expansion très importante des programmes qui concernent les migrants « temporaires » auxquels on impose des contrats très restrictifs comme l'expose bien l'article de Marie-Hélène Bonin. On verra dans le texte de Leah Woolner qu'en marge de ces flux légalisés subsiste également un important « trafic des personnes » dont les femmes sont les premières victimes.

Les migrantes et migrants au Canada

- Les immigrantes et immigrants représentent actuellement 1 personne sur 5 au Canada. On estime qu'ils représenteront entre 24,5 % et 30,0 % de la population en 2036, par rapport à 20,7 % en 2011.
- Entre 2017 et 2018, l'immigration nette a représenté 80 % de l'augmentation de la population canadienne. Plus de 60 % des immigrants possèdent par ailleurs un diplôme universitaire.
- Une proportion croissante des immigrants parvient au Canada par le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Leur statut est provisoire et lié à un employeur en particulier.
- 28 000 personnes sur les 64 000 qui ont demandé le statut de réfugié en 2019 ont été acceptées.
- Diverses enquêtes estiment que le nombre d'immigrants « illégaux », sans papiers officiels, dépasse 500 000.
- Parmi les immigrants récents, le taux de faible revenu a augmenté, passant de 25 % en 1980 à 36 % en 2000 pour ensuite diminuer à partir de 2010.

Aujourd'hui, l'État canadien est le principal intervenant de ce système. La politique de l'immigration vise d'abord des objectifs économiques, dans le cadre des politiques capitalistes en place. Elle est aussi inscrite dans une démarche géopolitique, en fonction des positions du Canada sur un certain nombre de grands enjeux tels qu'ils se présentent d'une région à l'autre. Au total, le gouvernement canadien de même que l'élite économique et les instituts de recherche qui leur sont associés s'avèrent fortement favorables à une augmentation contrôlée de l'immigration. Selon le ministre fédéral de l'Immigration Marco E. L. Mendicino, l'immigration comporte d'« énormes

avantages pour préserver notre mode de vie et notre prospérité⁹». Le Conference Board du Canada, un *think tank* parmi les plus influents auprès de l'élite canadienne, estime pour sa part que l'immigration est un des facteurs-clés de la croissance de la production et une source très importante d'investissement¹⁰.

Immigration et immigration...

Les personnes admises comme immigrantes peuvent obtenir la résidence permanente, puis la citoyenneté canadienne : ce sont pour une part des immigrants économiques, pour une autre part des immigrants familiaux et enfin des personnes « protégées ». En 2009, sur les 252 124 nouveaux résidents permanents, la catégorie des immigrants économiques (incluant conjoints et personnes à charge) représentait 61 % du total.

Parmi les *immigrants économiques*, on distingue :

- des *travailleurs qualifiés*, évalués selon l'éducation, l'expérience de travail, les compétences linguistiques, l'adaptabilité et les perspectives d'emploi ; ils doivent avoir de l'expérience dans l'une des 29 professions éligibles ;
- des *immigrants d'affaires*, qui doivent satisfaire à des normes de valeur importantes et posséder une expérience d'investisseur, d'entrepreneur ou de travailleur indépendant ;
- des *candidats provinciaux*, désignés par une province en fonction des compétences, des capacités linguistiques, de l'éducation et de l'expérience de travail au Canada ; en principe, ces immigrants peuvent apporter immédiatement une contribution économique à la province ; dans la plupart des cas, ce sont des migrants temporaires ou d'anciens étudiants internationaux dans le pays ;
- des *travailleurs étrangers* temporaires hautement qualifiés avec au moins deux ans d'expérience de travail au Canada, ou encore d'anciens étudiants internationaux qui ont au moins un an d'expérience de travail au pays.

Enfin, il existe deux catégories de résidence temporaire : celle couverte par le programme des étudiants internationaux et celle des travailleurs étrangers temporaires (travailleurs agricoles saisonniers, aides familiales résidentes, etc.).

9 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, 2020.

10 Conference Board du Canada, *Counting on immigration*, mai 2021.

Depuis 2002, le nombre total de travailleurs étrangers temporaires a augmenté de 148 % (de 101 259 personnes à 251 235). Ces immigrants de « deuxième classe » sont maintenant plus nombreux que les immigrants économiques. Si les travailleurs étrangers temporaires sont licenciés ou perdent leur emploi pendant la durée de leur permis de travail, ils doivent demander un nouveau permis de travail auprès d'un nouvel employeur.

Source : Erika Gates-Gasse, « *Two steps* » *Immigration. Canada's new immigration system raises troubling issues*, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, octobre 2020

C'est ce portrait d'ensemble qui est décrit dans la première partie du dossier avec des textes sur la condition immigrante vue au prisme du logement (Damaris Rose), de la discrimination dans l'emploi (Alain Saint-Victor), du genre (Chantal Ismé et Marjorie Villefranche), de la précarisation et même de la COVID-19 (entrevue de John Shields). Fait à noter, les migrations temporaires, selon les besoins à court terme de l'économie et des entreprises, de phénomène relativement marginal dans les décennies antérieures, sont aujourd'hui « normalisées » et ont crû considérablement.

Le « modèle » québécois et ses périls

La situation socioéconomique des migrantes et migrants au Québec ne diffère pas substantiellement de celle qui sévit au Canada.

Faits saillants de l'immigration au Québec ¹¹

- Environ 50 000 immigrantes et immigrants sont admis chaque année au Québec.
- 12,6 % des 8,2 millions de personnes qui habitent le Québec (2020) sont des immigrants. À Montréal, ce pourcentage atteint 33,2 %.
- Les admissions sont distribuées selon trois catégories désignées par le Ministère : celles relevant du regroupement familial, celles regroupant les réfugiés et enfin celles réunissant les immigrants économiques. À quoi il faut ajouter une quatrième catégorie, celle des immigrants dotés d'un statut de travailleurs étrangers temporaires. Le nombre de ces derniers est en croissance et leur statut ne leur donne pas accès à l'obtention d'une résidence permanente.

¹¹ Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Québec, 2019, *Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017*, Québec, Gouvernement du Québec, 2020.

- 72 % des immigrants résident dans la région de Montréal. Environ 50 % parlent le français à leur arrivée et 72,3 % possèdent 14 années de scolarité et plus.
- Le taux de chômage des personnes arrivées depuis 5 ans ou moins est plus élevé (11,7 %) que celui des personnes arrivées depuis plus de 10 ans (6,1%). Le salaire hebdomadaire moyen nominal des personnes immigrées demeure inférieur à celui des personnes natives.
- En 2004, les immigrants arrivés au pays depuis moins de 15 ans représentaient 7,8 % de la population canadienne en âge de travailler, mais 19 % des travailleurs à faible revenu. Fait à noter, ces inégalités socioéconomiques entre natifs et immigrants sont encore plus marquées au Québec que dans le reste du Canada. En effet, en regard des données du recensement de 2006, le revenu médian des immigrants âgés de 25 à 54 ans avec un grade universitaire représentait 60,6 % de celui de leurs homologues non immigrants, tandis que ce rapport était de 69,6 % en Ontario et de 70,6 % dans l'ensemble du Canada¹².
- En vertu de la Constitution canadienne, l'Accord Canada-Québec permet au Québec d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de planification des niveaux d'immigration, de sélection, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes.

Sous l'égide du gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ), le discours a changé, et le but maintes fois réaffirmé par cette formation politique est de limiter les flux de l'immigration. Pour le gouvernement et certains médias, les migrantes et les migrants représentent une « menace » contre l'identité québécoise. La loi 21, la Loi sur la laïcité de l'État, est discriminatoire envers les femmes musulmanes dans le contexte d'une flambée de violence islamophobe et fait partie, selon Leila Benhadjoudja et Leila Celis (voir leur contribution), « d'un processus à travers lequel le gouvernement de la Coalition avenir Québec fait la promotion d'une société exclusive, marquée par des écarts socioéconomiques importants et stables, processus dont fait partie aussi la législation en matière d'immigration, qui vise, entre autres, à la fois à réduire le nombre d'immigrants et d'immigrantes et à augmenter la "bonne" immigration, c'est-à-dire celle des Européens et Européennes ».

¹² Mathieu Forcier et Laura Handal, *L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec*, Montréal, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, novembre 2012.

Contre-pouvoirs, stratégies et résistances

Au tournant des années 1930, le Parti communiste du Canada avait mené plusieurs grandes batailles avec et pour les immigrantes et immigrants dont plusieurs ont joué un rôle central dans leur syndicalisation, notamment¹³. Par la suite, la montée du nationalisme de droite inspiré par l'Église catholique et géré par le régime duplessiste a stigmatisé les immigrantes et immigrants présentés comme des voleurs (surtout s'ils étaient juifs) ou des communistes (surtout s'ils étaient ouvriers). Un discours haineux animé entre autres par l'abbé Lionel Groulx s'est distillé dans la société contre les immigrants de l'époque, surtout européens. Puis, dans les années 1970, des communautés, notamment grecques et italiennes, se sont organisées pour défendre leurs droits. L'arrivée massive des migrantes et migrants d'Haïti, du Vietnam, d'Amérique latine a fait bouger l'opinion au moment où l'idée de l'émancipation sociale et nationale reprenait de la vigueur, prenant la forme d'une insertion croissante de ces populations dans les mouvements populaires, les syndicats, les groupes de gauche et même le Parti québécois qui incarnait alors l'espoir du changement. Avec le reflux du capitalisme, accompagné d'un recul des mouvements sociaux dans les années 1980, la situation de discrimination s'est reproduite à nouveau avec les flux croissants venant d'Amérique centrale, du Moyen-Orient, d'Asie et de l'Afrique subsaharienne. La lutte contre la discrimination s'est élargie et diversifiée couvrant une vaste gamme de problématiques sociales, économiques et politiques.

Aujourd'hui, les initiatives venant de la base prolifèrent, comme celles du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI) et du Comité d'action de Parc-Extension (CAPE) dont les expériences sont décrites dans ce dossier. Les syndicats s'impliquent davantage tout en tentant de modifier leur culture organisationnelle pour être plus accueillants envers les immigrants comme le montrent les entrevues de Marc-Édouard Joubert et de Ramatoulaye Diallo. De grandes mobilisations ont eu lieu contre le massacre au Centre culturel islamique de Québec (rappelées dans le texte de Sébastien Bouchard) et dans le cadre de la solidarité avec les Africains-Américains. L'initiative de Québec solidaire est également porteuse à travers les contributions de certains membres et élu-es de cette formation qui en reconnaissent toute l'importance (comme l'illustre l'entrevue avec le député Andrés Fontecilla).

Repenser les paradigmes

Devant ces transformations, les intellectuels progressistes un peu partout dans le monde s'impliquent dans les multiples dimensions de l'immigration. La décolonisation

13 Évelyne Dumas, une journaliste courageuse des années 1970, avait écrit une partie de cette histoire dans un ouvrage magnifique, *Dans le sommeil de nos os. Quelques grèves au Québec entre 1934 et 1944*, Montréal, Leméac, 1971.

d'une certaine tradition, jusqu'ici plutôt « autiste », est en cours à travers des travaux d'une grande qualité provenant de chercheuses et chercheurs d'origine immigrante (voir les contributions de Osna, Hernandez, Zennia et Idir, Rosso, Hanieh). Selon Saïd Bouamama (voir son texte), il faut que la gauche refasse ses devoirs, dans un contexte où « les approches idéalistes du racisme présentent celui-ci comme une réalité éternelle ayant caractérisé l'humanité de son apparition sur terre à aujourd'hui. L'intérêt d'une telle approche pour les classes dominantes est d'invisibiliser le moment historique d'apparition de cette idéologie de légitimation de la domination et, ce faisant, d'occulter ses liens avec le capitalisme comme mode de production. L'approche matérialiste souligne au contraire l'historicité du racisme et le lien de celle-ci avec l'historicité du capitalisme ».



Photo: Adobe Stock

État des lieux

Le Québec, de terre d'accueil à club privé ?

Marie-Hélène Bonin

Sociologue du travail

L'immigration temporaire¹ est en plein essor au Canada depuis une quinzaine d'années. Mis à part le secteur agricole, elle est apparue plus tardivement au Québec, mais elle est devenue très intense dans plusieurs secteurs depuis l'arrivée au pouvoir de la Coalition avenir Québec (CAQ)². Ce récent bond coïncide avec de nombreuses réformes pour réduire l'immigration permanente. Pour justifier ce virage, on invoque la pénurie de main-d'œuvre³ et les délais d'admission à la résidence permanente.

La pénurie de main-d'œuvre actuelle peut-elle être qualifiée de ponctuelle ? Justifie-t-elle que des milliers d'emplois permanents soient maintenant offerts à des migrantes et migrants temporaires ? En examinant les emplois en question, on constate que les

- 1 Rappelons que les programmes d'immigration temporaire visent à pallier les pénuries ponctuelles de main-d'œuvre, plutôt que les pénuries structurelles. Pour sa part, l'immigration permanente a pour but de contrer le déclin démographique, de contribuer à l'économie et à la société québécoise, et de pérenniser le fait français.
- 2 Au Québec, le nombre des titulaires d'au moins un permis signé en 2019 était de 23 300 dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), soit une augmentation de près de 75 % comparativement à la moyenne (13 384) des années 2014 à 2018. Ce nombre s'élevait à 39 715 dans le Programme de mobilité internationale (PMI), soit un nombre supérieur à la moyenne des cinq années précédentes (31 868). Voir Service de la recherche, de la statistique et de la veille, *L'immigration temporaire au Québec, 2014-2019*, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Québec, novembre 2020.
- 3 Les lobbys d'affaires québécois insistent sur la croissance du taux d'emplois vacants, mais en fait le nombre de ces derniers augmente par rapport au nombre d'emplois disponibles, lequel a diminué fortement avec la pandémie. Au Québec, le taux d'emplois vacants était certes de 5,4 % au 2^e trimestre de 2021, mais le taux de chômage était encore de 6,3 % en juin dernier (Statistique Canada, *Indicateurs du marché du travail*, mis à jour du 21 septembre 2021). De plus, le nombre de postes vacants de longue durée (90 jours ou plus) est plus adéquat pour mesurer une pénurie de main-d'œuvre. Celui-ci était de 51 935, pour un taux de postes vacants de longue durée de 1,5 %. (Emploi Québec, *Bulletin sur le marché du travail au Québec*, juin 2021).

principales raisons pour faire appel à l'immigration temporaire ne sont ni passagères ni imprévisibles : trop souvent, elles sont liées aux conditions salariales, de travail et de vie peu attrayantes pour les travailleuses et travailleurs du Québec, dans un contexte compétitif relié au déclin démographique. Par ailleurs, lorsque la fermeture des frontières a réduit l'accès au travail migrant durant la pandémie de COVID-19, les salaires ont été rehaussés et ces postes ont trouvé preneurs localement⁴, ce qui a redressé le taux d'emploi. Cela prouve qu'en améliorant ces conditions, la concurrence entre les secteurs et entre les régions rurales et urbaines pourrait être considérablement atténuée. Pourquoi donc ne pas emprunter cette voie ?

La logique caquiste en immigration

Pour nombre d'analystes, la politique migratoire québécoise représente un mystère dont les contradictions apparentes trouvent leur origine dans la responsabilité partagée entre Québec et Ottawa. Or, rien n'est plus réducteur et simpliste. En fait, les multiples réformes introduites en immigration par le gouvernement de François Legault expliquent une grande partie des retards d'Ottawa⁵ et répondent toutes très logiquement aux mêmes impératifs politiques et économiques.

Sur le plan politique, rappelons le slogan électoral de la CAQ au sujet des personnes immigrantes : « En prendre moins mais en prendre soin ». Or, ce qu'il fallait entendre plus exactement est : « Moins d'immigration permanente mais plus d'immigration temporaire ». Aux personnes immigrantes permanentes, désormais accueillies en moindre nombre, on ouvrira grand les portes de la francisation, des programmes « d'intégration » et des incitatifs à l'installation hors des grands centres. Par contre, à la masse croissante des travailleuses et travailleurs temporaires et de leurs familles, on interdit de faire des plans, on refuse l'accès aux services publics, on réduit les obligations des employeurs et on transfère aux migrantes et migrants les responsabilités de la société d'accueil – notamment en matière d'installation, de francisation, d'intégration socioprofessionnelle et de formation⁶.

4 Selon Emploi Québec, « le salaire offert a augmenté plus rapidement que la moyenne (+ 8,0 %) entre les premiers trimestres de 2019 (avant la pandémie) et ceux de 2021 pour les postes qui n'exigent aucun diplôme (+ 12,0 %) et pour ceux qui exigent au plus un diplôme d'études secondaires (+ 11,0 %), qui représentent ensemble plus de la moitié (52,3 %) de tous les postes vacants » (Emploi Québec, *Bulletin des postes vacants au Québec*, Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail, premier trimestre 2021).

5 Anne Michèle Meggs. « Pénurie de main-d'œuvre ? Ne comptez pas sur le système d'immigration au Québec », *L'Aut' Journal*, 27 octobre 2021.

6 « Si le Québec veut mieux profiter du potentiel des travailleurs temporaires et des immigrants non sélectionnés [réfugiés et membres de la famille] et les inciter à rester sur le territoire afin de contribuer à résorber les difficultés de recrutement du Québec, il doit renforcer les interventions à destination de ces groupes, en rendant effective l'ouverture de l'ensemble des services à ces catégories et en formant les agents aux besoins de cette clientèle particulière. », OCDE, *Intégrer les immigrants pour stimuler l'innovation au Québec, Canada*, Éditions OCDE, 10 juin 2020.

Depuis l'arrivée au pouvoir de François Legault, tout a été mis en œuvre pour réduire le nombre de personnes admissibles à l'immigration permanente, ce qui répond ainsi à l'impératif politique d'une stratégie populiste :

- réforme en profondeur de la Loi sur l'immigration par le projet de loi 9 ;
- baisse des seuils annuels de l'immigration ;
- refus de traiter 18 000 dossiers en attente depuis longtemps ;
- fin de l'accès « rapide » à la résidence permanente de nombreuses et nombreux étudiants internationaux et migrants temporaires redevenus précaires par la modification du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ;
- blocage puis dilution du programme fédéral de régularisation des personnes demandeuses d'asile ;
- resserrement des critères québécois de sélection des candidatures au programme régulier de l'immigration (le Programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec, PRTQ) ;
- création d'obstacles administratifs au Programme de parrainage privé des réfugiés ;
- difficultés multiples à la réunification familiale, etc.

Bref, la porte se referme pour des milliers de personnes migrantes qui ont trouvé du travail et qui ont prouvé qu'elles pouvaient s'intégrer.

Sur le plan économique, le gouvernement a tout de même dû faire face aux demandes du patronat qui réclame sans cesse un accès plus facile et plus rapide aux travailleuses et travailleurs migrants temporaires. Cette réponse à la raréfaction de la main-d'œuvre comporte toutefois des coûts économiques et sociaux pour certains segments du marché du travail québécois que l'immigration permanente n'entraîne pas. Des experts ont établi qu'un accès facile à une force de travail migrante, temporaire et captive, « peut inciter des employeurs à préférer les travailleurs migrants aux travailleurs nationaux, et faciliter ainsi le *dumping social* et le nivellement par le bas⁷ ». D'autres stratégies ont maintes fois été proposées aux gouvernements par le monde du travail, mais elles incluent l'attribution d'un statut permanent aux migrants, ce que la CAQ a choisi de limiter fortement, ou ces stratégies exigeraient plus d'efforts des entreprises⁸ et ne sont donc pas privilégiées par les employeurs.

7 Bureau international du travail, *Migrations de main-d'œuvre. Nouvelle donne et enjeux de gouvernance*, Genève, Conférence internationale du travail, 2017.

8 Outre la bonification des conditions salariales et de travail, pensons par exemple à la reconnaissance des diplômes et de l'expérience, à la formation continue et à l'automatisation.

Ces derniers effectuent donc de plus en plus de recrutement à l'étranger, avec l'aide financière du gouvernement du Québec, à travers le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), mais ils recrutent aussi au Québec des migrants temporaires grâce au Programme de mobilité internationale (PMI) qui permet l'obtention de permis de travail ouverts et n'exige pas d'obligations particulières de la part des employeurs⁹.

De plus, une « démarche simplifiée » pour le PTET, mise en place en 2012, exempte les employeurs d'avoir à fournir la preuve de leurs efforts de recrutement au pays, pour plus d'une centaine de professions à haut salaire. Cette liste est mise à jour, et s'allonge, annuellement. Le gouvernement Legault a entrepris, dès son arrivée au pouvoir en 2018, de négocier avec le fédéral une « flexibilisation » encore plus grande des normes et balises entourant le travail migrant et censées protéger le marché de l'emploi canadien. Petit à petit, les professions admissibles à la démarche simplifiée du PTET et les exemptions aux normes deviennent toujours plus nombreuses. Tant les mesures prévues pour protéger les travailleurs d'ici que celles visant la protection des travailleurs migrants sont de moins en moins utiles, car elles sont suspendues ou inappliquées sous prétexte qu'elles alourdissent et ralentissent le processus de recrutement des migrants.

Perversion du système de l'immigration temporaire

À la veille des récentes élections fédérales de septembre 2021, le milieu des affaires québécois a été entendu : une nouvelle entente entre Québec et Ottawa qui permettrait des « assouplissements » additionnels a été annoncée le 6 août 2021¹⁰. Depuis lors, le ministre du Travail, qui est aussi devenu le ministre de l'Immigration¹¹, Jean Boulet, a précisé comment l'entente devrait se traduire pour le gouvernement fédéral. On sait que l'entente permettra de hausser le plafond du pourcentage de travailleurs étrangers temporaires (TET) admissibles pour plusieurs postes à bas salaires de divers secteurs¹². Actuellement établi à un maximum de 10 % de la main-d'œuvre employée, par établissement, ce plafond passera à 20 % pour 16 titres d'emploi de 9 secteurs et serait même aboli dans près de 40 titres d'emploi.

9 Par exemple, contrairement au PTET, le PMI n'exige pas d'évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT), une vérification requise par Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour veiller à ce que l'embauche d'un travailleur étranger n'ait pas de répercussions négatives sur le marché du travail canadien.

10 Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, « Ententes entre Québec et Ottawa pour favoriser la venue et l'embauche de travailleurs étrangers temporaires », communiqué, Québec, 6 août 2021.

11 « Jean Boulet assure que les ministères du Travail et de l'Immigration sont complémentaires. "Pour moi, ça fait partie d'un coffre à outils et ça me permet d'en disposer et de répondre de façon plus globale, plus *compréhensive*, aux besoins du marché du travail du Québec", a-t-il expliqué », Patrick Bellerose, « Jean Boulet hérite officiellement de l'Immigration », *Journal de Québec*, 24 novembre 2021.

12 Les postes à bas salaires sont tous ceux dont le salaire est moindre que le salaire horaire médian de toutes les professions, lequel est actuellement de 23,08 dollars l'heure.

En effet, à l'instar des postes exigeant des diplômes supérieurs¹³, l'entente inclut désormais des postes exigeant des compétences de niveau secondaire¹⁴ au nombre de ceux déjà admissibles au processus « simplifié ». Cette voie libère les employeurs de plusieurs exigences normalement imposées pour empêcher le PTET de tirer les salaires vers le bas et pour protéger les migrantes et migrants. La démarche simplifiée prévoit notamment : l'absence complète de limites dans l'embauche de TET par lieu de travail, la suspension des exigences d'affichage des postes et de démonstration des efforts de recrutement effectués au Québec¹⁵, et l'extension de la durée des permis de travail de deux à maintenant trois ans.

L'entente prévoyait aussi l'élimination des responsabilités de l'employeur en matière de frais de transport, d'accès au logement et de couverture d'assurance pendant la période de carence de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), lors de l'embauche de TET dans ces postes à bas salaire comme c'est déjà le cas pour les postes à haut salaire. Heureusement, les pressions des centrales syndicales sont parvenues à faire reculer les employeurs et le gouvernement sur les obligations concernant le transport, le logement et la santé des TET. D'autres éléments de l'entente restent encore à clarifier.

Les « assouplissements » réclamés par le patronat auront malgré tout de graves effets sur le marché de l'emploi, même s'ils n'étaient introduits que temporairement dans le cadre d'un « projet-pilote » – ce dont il est permis de douter vu les précédents, lesquels ont tendance à se pérenniser. Il s'agit de mesures visant des secteurs qui souffrent de pénuries structurelles, pour des emplois dont les conditions salariales, de travail et de santé-sécurité requièrent des réformes substantielles. Il y a fort à parier qu'un apport massif de migrantes et migrants permettra le maintien de ces piètres

13 Aux fins de différenciation des postes auxquels s'appliquent ou non les exigences du gouvernement fédéral en matière d'immigration temporaire, Ottawa et Québec se basent sur le système de Classification nationale des professions (CNP) selon les compétences requises : A : formation universitaire ; B : formation technique, collégiale ou postsecondaire ; C : formation de niveau secondaire ou formation spécifique à la profession ; D : aucune formation préalable. Les cadres sont groupés sous O, peu importe la formation.

14 Les postes de niveau C incluent, par exemple : auxiliaires dentaires, enseignants, infirmiers, bouchers industriels, commis de banque et d'assurance, conducteurs d'autobus, de métro et de camions, magasiniers et commis aux pièces, manutentionnaires, opérateurs de machinerie, opérateurs et ouvriers en foresterie, en minéralurgie et métallurgie, en transformation alimentaire, ouvriers et artisans du meuble, préposés aux bénéficiaires, vendeurs en gros et au détail... Jusqu'à présent, seuls les emplois de niveaux A et B étaient exemptés des mesures protégeant l'embauche locale (l'exemption concernait 118 titres d'emploi de niveaux A et B et en ajoutera désormais 34 de plus, sans compter les 37 de niveau C exemptés par l'entente).

15 Les changements prévus dans l'entente permettront aussi aux employeurs de ne plus avoir à afficher les postes pour 16 titres d'emploi de niveau D dans 9 secteurs qui incluent, par exemple : aides en cuisine et serveurs au comptoir, caissiers, commis de magasin, concierges d'immeubles, manœuvres en foresterie, en métallurgie, en pâtes et papiers, en transformation alimentaire, en transformation de caoutchouc et plastique, préposés à l'entretien ménager et au nettoyage...

conditions, aggravera la situation pour les travailleuses et travailleurs d'ici et entretiendra la tendance à la hausse des départs, du roulement, du chômage et de la dévitalisation de plusieurs régions, particulièrement là où la main-d'œuvre n'est pas syndiquée.

Quelle vision pour le Québec ?

Bien qu'apparemment coincé entre son électorat, qui voudrait moins d'immigration, et le milieu des affaires dont il provient et qui en veut toujours plus, le gouvernement Legault a su habilement satisfaire ces demandes contradictoires. La stratégie gagnante de la CAQ repose sur moins d'immigration permanente pour les uns (celle sur laquelle les données sont facilement accessibles) et plus d'immigration temporaire pour les autres (celle dont la gestion est opaque et dont on peut difficilement rendre compte numériquement). Les vrais perdants de la politique migratoire du Québec sont les travailleuses et les travailleurs, d'ici et d'ailleurs.

D'une part, la précarité de leur statut au pays rend les migrantes et migrants (et leurs familles) vulnérables face aux employeurs et aux agences qui les recrutent ou les placent, malgré les normes fédérales et provinciales existantes, faute d'application, de contrôles adéquats et de pénalités. D'autre part, qu'ils soient nés ici ou immigrants permanents, les collègues des migrants temporaires sont priés de les franciser « sur la job », de les former sur le tas, de leur faire comprendre les risques de lésions professionnelles et d'accepter de recommencer avec les prochains lots de travailleurs temporaires, qui arriveront sans cesse, tout en tentant de les intégrer au milieu de travail et aux structures syndicales – lorsque celles-ci existent. Le tout, sans rouspéter, même si leur présence a pour effet d'amenuiser le rapport de force face au patronat.

S'il s'avère parfois nécessaire, le recours à l'immigration temporaire ne devrait pas être illimité ni applicable à des emplois permanents, et devrait toujours être réservé aux employeurs qui auront, avant de faire appel au travail migrant, fait la preuve que le salaire offert est conforme au taux de salaire en vigueur dans la profession ; démontré que l'embauche d'une personne venue de l'étranger ne nuira pas au règlement d'un conflit de travail en cours – ni ne nuira à l'emploi des personnes touchées par ce conflit – ; affiché suffisamment longtemps les postes disponibles et démontré les efforts de recrutement qui ont été déployés au Québec.

La pénurie de main-d'œuvre ne peut justifier le recours croissant à des travailleuses et travailleurs migrants temporaires dans des postes permanents de l'hôtellerie et de la restauration, de la transformation alimentaire, du commerce de détail, du soin aux personnes, de l'informatique, etc. Le salaire minimum et les conditions de travail doivent être significativement rehaussés. Quant au déclin démographique, on doit s'y attaquer en rendant attrayantes les régions hors des grands centres, tant pour

les jeunes qui y sont nés que pour les personnes immigrantes. On doit aussi financer la francisation des travailleurs temporaires, redonner accès à la résidence permanente à toutes les catégories de migrants dont a besoin le Québec, sans discrimination fondée sur le niveau de formation et de salaire, et retrouver nos traditions d'accueil envers les personnes réfugiées.

Le Québec accueillant des années 1950 et 1960 a su intégrer des centaines de milliers de personnes immigrantes permanentes peu qualifiées dans les rangs de la classe ouvrière, contribuant ainsi à la naissance de la classe moyenne d'aujourd'hui. Si l'on n'exige pas du gouvernement Legault un retour à cette ouverture, la résidence permanente sera désormais réservée à un petit club de privilégié-e-s aptes à faire la preuve qu'ils contribueront immédiatement et généreusement à l'assiette fiscale. Ceci a pour effet de créer une division du marché du travail, une partie étant réservée aux travailleuses et travailleurs qui disposent de tous les droits arrachés par le mouvement ouvrier, l'autre enfermant les migrantes et migrants dans un régime semblable aux *maquiladoras* des pays du Sud¹⁶.

Est-ce qu'on souhaite ce genre d'*apartheid* du travail au Québec? L'unique alternative est de revendiquer le renforcement des normes entourant le travail migrant, l'égalité des droits pour toutes les travailleuses et travailleurs migrants et les membres de leur famille, ainsi que l'accès dans un délai humainement raisonnable à un statut migratoire permanent qui garantit durablement les droits à la résidence, à l'emploi, à la syndicalisation et aux services publics.



Photo : Michèle Delsemme

16 Il est d'ailleurs curieux que le Canada et le Québec n'aient toujours pas signé la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1990.

Grands débatS

Capitalisme, formation des classes et migrations

Adam Hanieh¹

Professeur adjoint à la School of Oriental and African Studies (SOAS), Université de Londres

Les migrations : « choix rationnel » ou conséquence des inégalités

Les sciences sociales conçoivent traditionnellement la société comme composée d'individus rationnels motivés par le désir de maximiser leur intérêt personnel. Lorsqu'ils doivent faire face à une détérioration de leurs conditions de revenu et d'emploi, ces individus choisissent de partir à la recherche de meilleurs salaires sous d'autres cieux. Ce processus est souvent décrit comme relevant des facteurs « *push-pull* » : les migrants s'exilent (*push*) parce qu'ils sont attirés (*pull*) par la possibilité de meilleures conditions de vie ailleurs. Selon cette conception, le défi consiste à « gérer » la migration de façon à produire un résultat à somme positive, c'est-à-dire à faire correspondre les surplus de main-d'œuvre et la demande de main-d'œuvre et à canaliser les envois de fonds des migrants de manière qu'ils puissent contribuer à une sorte d'« aide au développement² ». Ainsi, le « marché mondial » est-il perçu comme une simple agglomération de territoires nationaux dont les trajectoires de développement sont liées les unes aux autres. Les raisons du déplacement sont vues comme des facteurs purement contingents, dont les causes se trouvent simplement au point d'origine, sans rapport avec les politiques que les pays plus riches peuvent poursuivre ou les modèles systémiques d'inégalités que le capitalisme engendre sans cesse.

1 Version traduite et résumée par Pierre Beaudet du texte « The contradictions of global capitalism », *Socialist Register*, vol. 55, 2019, <<https://socialistregister.com/index.php/srv/article/view/30927>>.

2 Organisation internationale pour les migrations (OIM), *État de la migration dans le monde 2018*, Genève, OIM, 2018.

Migration et accumulation du capital

En revanche, si nous insistons sur le fait que les formes de pouvoir et d'accumulation au sein du capitalisme mondial agissent pour produire et exacerber les conditions sociales qui poussent les gens à migrer et ainsi contribuer à la richesse des zones du « centre » telles l'Amérique du Nord et l'Union européenne, il est illogique de penser la migration en termes de choix individuel. Les conditions sous-jacentes à la migration découlent de la nature de l'accumulation du capital et de facteurs comme la guerre impérialiste, les crises économiques et écologiques ainsi que la profonde restructuration néolibérale des dernières décennies.

Les débats publics sur la migration ignorent ces facteurs qui impliquent directement les États occidentaux et les institutions financières internationales dans le déplacement des populations et leur dépossession. En ce sens, comme David Bacon l'a présenté de manière convaincante à propos de la migration mexicaine vers les États-Unis, c'est la violation par le capitalisme du « droit de rester au pays » qui fait de l'exercice du « droit de migrer » une aventure périlleuse³. Bien sûr, le lien entre capitalisme et travail migrant n'est pas nouveau. Ainsi que le rappelle Cedric Robinson : « [Il] n'y a jamais eu de moment où la main-d'œuvre migratoire ou immigrée n'a pas constitué un aspect important des économies européennes. Les origines du système mondial moderne reposent sur le transfert forcé de millions de personnes asservies du continent africain – et de tels déplacements de population se sont poursuivis aux XIX^e et XX^e siècles⁴ ».

La construction politique des frontières

Les frontières jouent un rôle essentiel dans le triage et la catégorisation des populations : elles établissent « des discours sur la race et les hiérarchies racialisées [et agissent] comme des mécanismes de contrôle social, politique et économique⁵ ». Dans le cas des travailleuses migrantes en particulier, les circuits transnationaux dans des secteurs tels que les soins et le travail domestique ont eu de profondes répercussions sur la structure des ménages dans le monde. Les femmes migrantes ont également joué un rôle majeur – et, dans certains cas, prédominant – comme main-d'œuvre industrielle et agricole dans une grande partie du Sud, notamment en Chine, en Thaïlande et au Mexique, où le dispositif du pouvoir comprend des formes de violence et d'exploitation sexospécifiques qui accentuent la « nature » corvéable des

3 David Bacon, *The Right to Stay Home. How US Policy Drives Mexican Migration*, Boston, Beacon Press, 2013.

4 Cedric J. Robinson, *Black Marxism. The Making of the Black Radical Tradition*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2000.

5 Aziz Choudry et Mostafa Henaway, « Agents of misfortune: contextualizing migrant and immigrant workers' struggles against temporary labour recruitment agencies », *Labour, Capital and Society*, vol. 45, n° 1, 2012.

femmes⁶. Ainsi, aborder la migration comme une caractéristique fondamentale de la formation des classes implique-t-il d'aller au-delà de la dichotomie entre migration « forcée » et « migration économique ». Cette typologie néglige la contrainte systémique liée à la vente de sa force de travail, au cœur de l'accumulation capitaliste et lot de tous les migrants, y compris de celles et ceux déplacés par la guerre, les conflits ou d'autres catastrophes.

Force de travail et « excédents » de population

Enfin, une telle perspective sur les classes et la migration s'étend non seulement aux personnes déplacées, mais aussi aux bassins potentiels de main-d'œuvre migrante qui sont inclus dans le calcul de la valeur du travail et sur lesquels le capital peut s'appuyer au besoin. Pour Marx, l'armée de réserve du travail fait partie de la classe ouvrière, car même si les ouvriers se trouvent en dehors du pays où ils peuvent chercher du travail, ils ne sont pas moins essentiels à la constitution de la classe ouvrière. Le cas des États arabes du Golfe, la zone la plus importante de migration Sud-Sud où plusieurs millions de personnes d'Asie du Sud, du Moyen-Orient et de l'Afrique constituent une armée de réserve, illustre ce fait. La présence de ces populations excédentaires – soumises à des contrôles aux frontières et à des droits de citoyenneté différenciés – signifie que la valeur de la force de travail n'est pas simplement déterminée à l'intérieur des frontières des États du Golfe mais dépend en grande partie du coût de reproduction de la force de travail dans cette région.

Des frontières pour gérer la surexploitation

Au bout du compte, les frontières sont créées dans le cadre de la nécessaire territorialisation des rapports de classe au sein d'un marché mondial divisé entre centres concurrents. Par définition, les frontières permettent à certaines personnes d'entrer et à d'autres non. Celles qui entrent sans papiers se retrouvent dans les positions les plus précaires – incapables d'accéder aux avantages normaux de la citoyenneté et objets de menaces constantes de la part du pays hôte. Cette illégalité n'est pas un sous-produit accidentel des frontières, elle est ancrée dans leur nature même. C'est un élément essentiel de la formation du marché du travail dans certains secteurs.

Par exemple, la mondialisation capitaliste de la production alimentaire signifie que, face à une concurrence internationale accrue et à la pression à la baisse des coûts de production, les secteurs agricoles en Europe du Sud ou aux États-Unis dépendent de cette main-d'œuvre sans papiers. Par ailleurs, de nombreux secteurs qui ne peuvent s'internationaliser en raison de leur enracinement spatial (la construction, les services,

6 Susan Ferguson et David McNally, « Precarious migrants: gender, race and the social reproduction of a global working class », dans Leo Panitch et Greg Albo (dir.), *Socialist Register 2015*, Transforming Classes, vol. 51, 2014.

le travail domestique et les soins) sont tributaires de la main-d'œuvre sans papiers ou d'autres types de migrants pour réduire les coûts. En ce sens, le principal effet des contrôles aux frontières n'est pas l'exclusion des travailleurs sans-papiers, mais plutôt la transformation effective de l'illégalité en un outil utile à l'accumulation du capital.

Sécurisation de la migration

Ainsi les frontières fonctionnent-elles comme des filtres plutôt que comme des barrières impénétrables. De ce point de vue, les habituels reportages sur les politiques frontalières actuelles peuvent être trompeurs, car ils négligent la manière dont les frontières agissent en tant que productrices et marqueuses de différences et d'inégalités, et non en tant que blocages absolus à la mobilité. Tout cela est étroitement lié aux processus de restructuration néolibérale et à la nature changeante du pouvoir étatique. On a là une illustration supplémentaire de la façon dont la gestion des flux migratoires est associée aux formes contemporaines d'accumulation du capital.

La « sécurisation de la migration ⁷ » est une tendance des plus importantes. Elle fait référence à la manière dont les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés sont de plus en plus présentés comme une menace à la sécurité. Ce discours est présent dans la sphère publique par l'intermédiaire des politiciens et des médias et il ouvre la voie à une nouvelle gamme de pratiques bureaucratiques aux frontières. Ces techniques comprennent une surveillance accrue des frontières et des populations de migrants, l'érection de barrières physiques telles que des murs et des clôtures électriques, l'utilisation généralisée de technologies de suivi liées aux données biométriques, l'utilisation de patrouilles armées et de drones, le profilage des populations, la prévention et l'évaluation des risques, l'utilisation généralisée à l'échelle internationale de bases de données complexes qui trient et classent les personnes en diverses catégories. Plus important encore, ces nouvelles technologies de contrôle contribuent à entraîner un remaniement du pouvoir bureaucratique au sein des États, ce qui place les forces militaires et de sécurité au centre de régimes frontaliers et migratoires opaques et non imputables.

Replacer le lien organique entre migration et capitalisme

Placer la migration au centre des logiques plus larges du capitalisme et de ses crises nous permet de voir le mouvement des personnes à travers les frontières comme un processus de formation de classe. Ce processus s'effectue dans un marché mondial profondément intégré où les principaux pays de destination des migrants participent directement à la production des modèles de dépossession et d'inégalité

7 Georgios Karyotis, « European migration policy in the aftermath of september 11. The security-migration nexus », *Innovation. The European Journal of Social Science Research*, vol. 20, n° 1, 2007.

qui chassent les gens de leur pays. Ainsi le flux de personnes à travers les frontières est-il un élément constitutif des formes du capitalisme. Les frontières jouent un rôle fondamental : elles déterminent la valeur de la force de travail et différencient les populations selon les catégories de race, de statut et d'accès aux droits.

La gauche des pays occidentaux doit absolument rejeter la politique libérale qui prend la défense des migrants et de la migration au nom de la « valeur » économique, de la « contribution » sociale ou du statut juridique. De telles approches proviennent du refus d'admettre la complicité des États occidentaux dans le maintien et l'exacerbation des conditions qui provoquent la dépossession à travers le monde. Les luttes contre l'impérialisme et l'offensive néolibérale mondiale sont essentielles à la défense des droits des travailleurs et travailleuses. Une telle approche permet de contrer le chauvinisme et de retrouver le sens de la solidarité internationale en tant que composante organique et nécessaire d'une politique de gauche qualitativement différente de la simple charité ou de la bienveillance.

Nouvelles luttes, nouvelles résistances

Bien sûr, une politique de gauche peut prendre des formes particulières qui diffèrent d'un pays à l'autre. Dans plusieurs cas, les travailleurs migrants s'organisent eux-mêmes. Les centres de travailleurs migrants qui combinent une approche communautaire, une orientation explicite de militantisme ouvrier et une politique de classe constituent un modèle important. Ailleurs, des syndicats ont réussi à ouvrir un espace au militantisme des migrants eux-mêmes, sur le terrain. Comme les travailleurs migrants se retrouvent généralement en première ligne de la déréglementation et de la flexibilisation du marché du travail à cause, entre autres, du recours accru aux programmes de travail temporaire et à la prolifération des agences de sous-traitance, ils organisent la résistance contre ces mesures avant que celles-ci ne s'appliquent à toute la classe ouvrière.

Les exemples réussis d'organisation des travailleurs migrants confirment l'importance de rompre avec les modèles étroitement économistes qui se limitent au lieu de travail immédiat. Les conditions politiques et sociales que connaissent les migrants dans leur communauté et leur ménage au sens large, les questions de racisme, de sexisme, de statut d'immigration, de menaces d'expulsion, de criminalisation, etc., sont des éléments essentiels de leur vie. C'est ce qui fonde l'importance des luttes contre la violence aux frontières, les expulsions et les centres de détention, des luttes pour garantir l'accès à des services (soins de santé, éducation, garde d'enfants, formation linguistique), des luttes pour la régularisation du statut de ceux qui peuvent être temporaires, sans papiers ou jugés « illégaux ».

Capitalisme, lutte de classe et migration aux États-Unis

Le 15 février 2019, le président Donald Trump déclarait l'état d'urgence nationale, s'octroyant ainsi des pouvoirs exceptionnels pour engager des millions de dollars et mobiliser les forces armées afin de construire un mur le long de la frontière avec le Mexique. Les immigrants, disait-il, étaient des voleurs, des violeurs, des tricheurs qui voulaient « envahir » les États-Unis, où plus d'une quarantaine de millions de personnes viennent du sud du Rio Grande, majoritairement du Mexique et d'Amérique centrale. Au moins 10 millions de sans-papiers travaillent aux États-Unis, la plupart depuis de longues années. Par la suite, Trump a promis de supprimer la *Deferred Action for Childhood Arrivals*, un dispositif mis en place par Obama en 2012 pour mettre à l'abri de l'expulsion plus de 800 000 immigrants clandestins arrivés aux États-Unis alors qu'ils étaient enfants (les *dreamers*). Des dizaines de milliers de personnes, y compris de nombreux enfants, se sont retrouvées dans des camps de détention aux conditions de vie sordides. Par son discours haineux, Trump a ravivé le noyau dur de sa base électorale (plus ou moins 30 % de la population) en l'avertissant que la population latina des États-Unis serait majoritaire en 2045. Cependant, si le récit trumpien a frappé les esprits, la situation sur le terrain n'a pas tellement changé. Le nombre d'immigrants qui ont reçu la fameuse carte verte (*green card*) est passé, sous Trump, de 7 136 600 en 2016 à 7 169 639 en 2019.

Quel virage avec Biden ?

Dès son intronisation, le président Biden a abrogé l'interdiction faite aux musulmans d'immigrer, suspendu les travaux du mur à la frontière avec le Mexique et émis un moratoire de cent jours sur les expulsions. Il a également proposé un vaste projet de loi sur la réforme de l'immigration qui permettrait de reconnaître des droits aux immigrants « illégaux », mais il risque de se heurter au blocage des républicains au Congrès. Selon le discours officiel, la politique de l'immigration doit revenir aux principes de la compassion « traditionnelle » des États-Unis. En réalité, cette politique a toujours eu comme objectif de calibrer les flux migratoires en fonction des intérêts du capitalisme étatsunien⁸. Des dizaines de millions d'« illégaux » occupent une grande partie des emplois sous-payés dans l'agriculture, la construction, les services domestiques, le tourisme. Sans moyens de défense, ces personnes sont corvéables à volonté.

8 Voir Suzy Lee, « Immigration strategy in the Biden era », *Catalyst*, vol. 4, n° 4, hiver 2021.

En même temps, elles sont « tolérées » puisqu'une grande partie d'entre elles sont « visibles » et disponibles, notamment dans les grandes villes. À l'autre bout du spectre, les États-Unis ont besoin de millions de personnes qualifiées dans des domaines stratégiques comme l'informatique, le spatial, le domaine militaire. Le capitalisme étatsunien se permet d'accueillir ou de « voler » les millions de cerveaux qui fuient des situations à risque, souvent causées par les interventions militaires américaines ! Ainsi cette « gestion des flux » permet-elle de segmenter les couches populaires et ouvrières entre blancs et non-blancs, entre « légaux » et « illégaux ». Encore aujourd'hui, la bataille contre cette sorte d'apartheid est menée par quelques organisations bien intentionnées mais peu nombreuses, sans beaucoup d'appui des grands syndicats et du Parti démocrate qui se contentent d'adopter une approche humanitaire, plutôt que de s'attaquer aux racines du mal.

Parcours militant



Constant Awashish

Une déclaration de souveraineté entre passé, présent et futur

Entretien avec Constant Awashish¹

Julie Perreault²

Professeure à temps partiel à l'Institut d'études féministes et de genre de l'Université d'Ottawa

J.P. - Constant Awashish, vous êtes grand chef élu du Conseil de la Nation Atikamekw Nehirowisiw depuis 2014. Quels sont les rôles et responsabilités d'un grand chef ? Comment se distinguent-ils de ceux d'un conseil de bande ?

C.A. - Les raisons pour lesquelles chacun se présente comme grand chef sont très subjectives à la base. Mais ce que les membres de la Nation Atikamekw ont voulu en créant cette institution au début des années 2000, c'est se doter d'un représentant politique. En ce sens, mon rôle consiste d'abord à défendre les droits ancestraux, le titre ancestral et l'intégrité territoriale de la nation auprès des gouvernements provincial et fédéral, et même à l'international. C'est d'abord un rôle d'influence. Contrairement aux conseils de bande, qui sont une création de la Loi sur les Indiens, une loi fédérale, le grand chef de la Nation Atikamekw est élu au suffrage universel par l'ensemble des membres de la nation. Il y a donc une dualité entre ces deux instances de gouvernance. Comme grand chef, je suis aussi *de facto* président du Conseil de la Nation Atikamekw (CNA), sur lequel siègent aussi les chefs des trois conseils de bande de Manawan, de Wemotaci et d'Opitciwan. Le CNA est une assemblée des élu-e-s

1 Constant Awashish est grand chef du Conseil de la Nation Atikamekw Nehirowisiw.

2 Julie Perreault est aussi docteure en science politique et étudiante au baccalauréat en droit à l'Université du Québec à Montréal.

atikamekw, mais c'est aussi une corporation formée par l'ensemble des membres de la nation, un peu à la manière d'actionnaires. Sous l'influence des aîné-e-s, à une certaine époque, les gens des trois communautés ont cru bon de travailler ensemble pour créer une organisation qui allait nous permettre de regrouper nos forces, pour être mieux représentés, plus cohérents dans nos messages et capables de défendre des intérêts communs. Ils ont formé le CNA, une corporation de services qui est responsable aujourd'hui du développement économique, des services sociaux, des services techniques et administratifs, des services de soutien dans les communautés, de l'éducation, de la culture, etc. Le CNA conserve aussi les archives de la nation, composées de différents documents historiques, dont la cartographie du territoire et des enregistrements d'aîné-e-s. Par cette position de président du CNA, une partie de mon rôle de grand chef est aussi de concilier les communautés; ce n'est pas toujours facile. Puis c'est de travailler à l'autonomie et à l'autodétermination de la Nation Atikamekw.

J.P. - Certains font une distinction entre les concepts d'autonomie et d'autodétermination. Comment les distinguez-vous vous-même ?

C.A. - Pour moi, l'autonomie gouvernementale est une délégation de pouvoir. C'est un transfert de pouvoir vers des organismes qui existent déjà, les conseils de bande, que celui-ci vienne du fédéral ou du provincial. En contraste, l'autodétermination est une démarche qui vient de la Nation Atikamekw elle-même, donc de ses membres. C'est une démarche qui vient raviver nos façons de faire, nos systèmes juridiques, nos systèmes de règlement de conflits, nos modes de gouvernance. Je ne dis pas que l'autonomie gouvernementale est une mauvaise chose. Elle est utile, elle peut aider la communauté, mais l'autonomie affaiblit au bout du compte l'autodétermination d'un peuple. L'autonomie gouvernementale nous donne l'illusion qu'on a une grande importance, mais c'est souvent au prix d'une certaine corruption intellectuelle. Quand un conseil de bande se voit octroyer un pouvoir supplémentaire, les élu-e-s ont l'impression d'aller chercher beaucoup. Mais à long terme, c'est comme accepter que, oui, tu vas avoir plus d'autonomie, mais tu vas être municipalisé, tu vas être pris dans ton enclave. C'est l'illusion d'une terre de réserve, alors que tout le territoire appartient à la Nation Atikamekw. Les Atikamekw possèdent un droit collectif sur l'ensemble du territoire ancestral; c'est ce que je réclame en tant que grand chef. Comme je le disais plus tôt, la vision de ce rôle est très subjective. Pour moi, il s'agit de décoloniser la Nation Atikamekw, d'aspirer à quelque chose de plus grand, à une autodétermination par-delà l'autonomie gouvernementale. Pour y arriver, il faut comprendre qui nous étions avant, qui nous voulons être demain, ce que nous voulons comme société.

J.P. - Je comprends donc que le CNA et son grand chef sont des instances de gouvernance créées par et pour la Nation Atikamekw de façon indépendante des instances étatiques. Quel genre d'écoute recevez-vous des gouvernements ?

C.A. - À mon avis, le pouvoir vient d'abord de l'élection. C'est vrai pour le conseil de bande, les gouvernements, le grand chef, etc. Le pouvoir vient du fait d'être élu par la majorité d'un peuple ou d'un regroupement de citoyens et de citoyennes. Maintenant, la question est surtout ce qu'on en fait. Pour moi, le rôle de grand chef est directement lié au territoire. Il s'agit de défendre les intérêts de la Nation Atikamekw, de faire de la représentation aux niveaux provincial et fédéral pour défendre la culture, la langue, le territoire, le titre et les droits ancestraux. En quelque sorte, l'écoute est aussi propre à chaque individu. Certains savent mieux écouter que d'autres. Mais l'écoute dépend également des comportements de chacun. Quand tu suis tes principes, tes valeurs, je pense que les gens sont portés à écouter. En même temps, les gouvernements aussi ont leurs stratégies. On a une écoute, mais pas toujours l'ouverture, l'innovation qu'on souhaiterait pour faire avancer les choses, investir dans les communautés et pas seulement dans les centres urbains, par exemple, favoriser une véritable autodétermination, fondée sur les systèmes juridiques et de gouvernance propres à chaque nation.

J.P. - Quand vous êtes entré en fonction en 2014, on vous a demandé d'être la voix et le porte-étendard de la Déclaration de souveraineté³ sur le territoire ancestral qui a eu un certain écho dans la population et auprès des gouvernements. Pouvez-vous nous parler un peu de cette déclaration, de ses objectifs et de ce qu'elle contenait ?

C.A. - Pour nous, il y avait trois aspects importants dans la déclaration. L'aspect politique, d'abord, puis l'aspect social et éducationnel. Sur le plan politique, il s'agissait d'envoyer un message aux gouvernements. C'était un rappel, en même temps qu'un appel à trouver des solutions novatrices pour sortir des zones grises, faciliter la conciliation entre le droit des Atikamekw et le droit étatique afin de sortir des impasses habituelles, sur la question du territoire notamment.

Nous sommes en négociation depuis 40 ans sur des ententes de revendications territoriales globales, sans arriver à une solution. Pourquoi ? De notre côté, on ne peut pas simplement souscrire à un contrat d'adhésion où tout est décidé d'avance, sauf les décorations. Les gouvernements ont leur cadre édicté par le règlement fédéral et, souvent, ils ne vont pas au-delà. Pour avoir une meilleure négociation, il faudrait une plus grande flexibilité de la part des politiciens ; pour cela, il faut les sensibiliser, les éduquer. En ce sens-là, la Déclaration avait aussi pour but de mettre une

³ Voir la Déclaration à : <www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-034.pdf>.

certaine pression sur les gouvernements. Souvent, on a l'impression qu'ils ne bougent pas parce qu'ils n'ont pas d'intérêt à le faire, contrairement aux négociations avec les Cris dans les années 1970, par exemple. Ils ont moins de motivation à s'entendre avec nous parce qu'ils sont déjà présents sur le territoire et qu'ils l'exploitaient bien avant que l'on commence à négocier.

J.P. - Pouvez-vous développer un peu sur la question de la « zone grise » que vous venez d'évoquer ?

C.A. - La zone grise, c'est autant la différence entre les systèmes de droit que la difficulté à les concilier et les conflits qui en découlent. C'est la différence entre les modes de fonctionnement propres aux Atikamekw et ceux de l'État, le droit des Atikamekw d'un côté, et le droit qu'on dit autochtone de l'autre, qui est en fait un droit concédé par l'État et la Cour suprême⁴. Personnellement, je crois à un certain pluralisme juridique, que ce soit dans une formule intra ou extra-étatique, avec ou sans le Canada. Il faut trouver des façons de cohabiter qui tiennent compte des peuples autochtones, qui respectent qui ils étaient et ce qu'ils veulent être, pour devenir ensemble quelque chose de plus solide, de meilleur pour le futur et pour nos enfants. C'est toujours de cette façon qu'on réfléchit. Les Atikamekw ont besoin d'une province forte, d'un pays fort et, réciproquement, les provinces et le Canada ont besoin de Premières Nations fortes. Malheureusement, les politiciens manquent souvent de flexibilité et de sens de l'innovation. Ils sont encore imprégnés de peurs et de stéréotypes qui les empêchent de voir plus loin, dans 20 ans, dans 50 ans, dans 100 ans, de comprendre comment ils peuvent eux-mêmes utiliser les droits autochtones pour protéger ce que l'on a en commun. Les peuples autochtones doivent être vus comme la plus-value qu'ils sont, tant sur le plan économique que social, culturel, ou même sécuritaire. Nous devons apprendre à vivre ensemble de façon harmonieuse, parce qu'on ne va jamais concéder le territoire. Moi, j'ai toujours appartenu au territoire et je vais toujours appartenir au territoire, et c'est la même chose pour toutes les Premières Nations. Nous sommes attachés à notre territoire et nous y serons toujours attachés, nous serons toujours là pour le défendre, peu importe qu'il s'appelle Canada ou non.

J.P. - Restons un peu sur la question du pluralisme juridique. Vous distinguez les traditions juridiques autochtones du « droit autochtone » défini par l'État et la Cour suprême, ce dernier renvoyant notamment aux droits ancestraux et à la Constitution canadienne. Comment définiriez-vous, en contraste, ce que vous appelez le droit des Autochtones, ou le droit des Atikamekw ?

⁴ La littérature juridique tend plutôt à qualifier de « droit des Autochtones » le droit étatique élaboré par la Cour suprême. Nous avons souhaité respecter la cohérence des propos rapportés, au risque d'une certaine confusion.

C.A. - Ce que j'appelle le droit *des* Autochtones, le droit qui est *leur*, renvoie à des systèmes juridiques différents. Nous travaillons à faire renaître ces systèmes, à faire renaître nos systèmes de gouvernance, de résolution de conflits, nos façons de concevoir et de développer le territoire, nos façons d'éduquer nos enfants aussi. Pour cela, il faut comprendre qui nous étions avant, qui étaient les Européens, et où on veut aller aujourd'hui. Le traité du *Two Row Wampum* (traité des voies parallèles⁵) nous rappelle qu'à une certaine époque, avant la Confédération et la Loi sur les Indiens, nos peuples vivaient en parallèle sur le territoire ; ils collaboraient sans interférer dans le système de l'autre, dans le respect des langues, des cultures, des façons de faire de l'autre. C'est ce genre d'alliance que l'on souhaite retrouver aujourd'hui. Nous sommes bien conscients qu'il ne s'agit pas de revenir 500 ans, 1000 ans derrière ; ce n'est pas possible. Les systèmes de gouvernance auxquels on peut penser aujourd'hui prennent davantage la forme du système d'intervention d'autorité atikamekw (SIAA)⁶, par exemple, un système qui reprend le cadre structurel de la DPJ, mais dont le contenu, l'approche, les interventions, les protocoles sont tous à saveur atikamekw.

En comparaison, l'approche de la Cour suprême mène à un cul-de-sac. Elle n'est pas dépourvue d'intérêt. Depuis l'arrêt *Calder*, les revendications devant les tribunaux ont permis à plusieurs peuples autochtones de faire reconnaître leurs droits ancestraux sur le territoire. Mais la Cour peut difficilement aller plus loin que son propre langage. Elle ne peut pas aller à l'encontre de son créateur, la Constitution canadienne. Quand la Cour suprême reconnaît des droits territoriaux aux Autochtones, qu'est-ce qu'elle reconnaît ? Elle n'est pas capable de les associer à un droit de propriété à l'euro-péenne, parce que le territoire est pour nous un droit collectif. Alors elle en fait un droit *sui generis*, un droit à part, mais c'est une façon de se protéger, en renvoyant la balle aux gouvernements pour qu'ils négocient les questions territoriales. Le véritable enjeu aujourd'hui est de savoir comment concilier les deux approches, comment concilier le droit développé par la Cour suprême avec les systèmes de droit propres aux Autochtones. Il est là le nœud du problème.

J.P. : Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la question du territoire, ce qu'il représente pour les Atikamekw ou les peuples autochtones en général ?

C.A. - Pour nous, le territoire est un être vivant, ce n'est pas une chose à accaparer ou à posséder. On chérit notre territoire, on l'aime et on le protège parce qu'il est

5 NDLR. Voir : <<https://mern.gouv.qc.ca/documents/ministere/etudes-voies.pdf>>.

6 NDLR. En mars 2000, une entente intérimaire a été conclue entre le CNA, le Centre jeunesse Mauricie et Centre-du-Québec, le Centre jeunesse Lanaudière et leurs directions de la Protection de la jeunesse (DPJ), dont le but est de permettre l'application du système d'intervention d'autorité atikamekw (SIAA) de façon indépendante du directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Voir : <www.atikamekw-sipi.com/fr/services/service-social-atikamekw-onikam/services/systeme-d-intervention-d-autorite-atikamekw-siaa>.

vivant. Il faut donner de l'amour à la terre pour qu'elle puisse nous redonner de l'abondance et nous protéger en retour ; c'est presque spirituel. Pour nous, les animaux ont un rôle à jouer, ils nous parlent, les arbres aussi nous parlent, nous transmettent leurs messages. Au fil du temps, c'est vrai, beaucoup d'Autochtones en sont venus à accepter la notion de propriété. C'est quelque chose qui se fait de façon inconsciente, sans trop se rendre compte, mais à la base, c'était ça être Autochtone, c'est ça notre souveraineté. Notre souveraineté, c'est notre pays, c'est de ne pas être dépendants, de protéger le territoire qui nous fait vivre, qui fait vivre notre culture, notre langue, notre identité, qui nous sommes. C'est le territoire qui nous permet de survivre aux changements d'empires, aux changements de gouvernements, de survivre dans le temps.

J.P. - Si on revient un peu à la Déclaration, vous aviez mentionné trois volets, pouvez-vous nous parler des deux autres ?

C.A. - Comme je le disais, il y a aussi les volets social et éducationnel. Le volet social s'adresse d'abord à l'interne de la communauté, mais c'est souvent un mélange d'interne et d'externe. Oui, on veut faire connaître les Atikamekw, sensibiliser la population à la réalité atikamekw, mais souvent on oublie qui on est à l'interne, et cet oubli alimente le mal de vivre. Oui, on parle atikamekw, on vit dans nos trois communautés, on se souvient de nos grands-parents qui nous amenaient sur le territoire. Ils étaient de bons chasseurs, de bons trappeurs, ils connaissaient tout sur le territoire et ne se perdaient jamais. C'est ce dont on se souvient. Mais il y a tellement de maux sociaux dans nos communautés aujourd'hui. On est comme déchiré par le dilemme entre la société actuelle et la société ancienne. Quand je dis ancienne, ce n'est pas en termes péjoratifs. Mais quand on met ensemble la dépossession du territoire, la recherche d'identité, tous les préjugés et les stéréotypes à notre égard, la richesse étalée à l'extérieur de nos communautés et à laquelle on ne participe jamais, il faut s'attendre à ce qu'il ait un impact ; les gens dans nos communautés sont affectés par ces réalités. Alors le message qu'on voulait envoyer était aussi celui-ci : « Eille ! tu es Atikamekw. Souviens-toi que tu es Atikamekw ». Les territoires sur lesquels on vit sont les nôtres. On ne les a jamais cédés ou vendus, on n'a jamais échangé notre territoire ou statué à son endroit. Souvenez-vous que vous êtes un peuple fort et soyez fiers de qui vous êtes. Nos grands-parents ont su préserver notre langue, notre culture, nos histoires, nos légendes. Encore aujourd'hui, vous êtes un peuple fort, soyez fiers de qui vous êtes, Atikamekw !

Et puis, on le voit, les gens s'impliquent un peu plus partout. Ils sont moins gênés d'aller chercher de l'emploi, ils s'affirment plus fortement sur les réseaux sociaux. La présence atikamekw a explosé partout sur le territoire. On voit des Atikamekw dans les commerces, dans les grandes villes, là où on ne les voyait pas avant. Donc tout cela, renforcer une certaine fierté de la nation atikamekw, c'est le volet social.

Et puis, il y a le volet éducationnel. Éduquer la population en général sur les droits autochtones, les réalités autochtones, le territoire. On est les Atikamekw, on est là depuis longtemps, on a une langue, une culture particulière, et on veut participer à la société. On n'est pas si différents au fond, on marche sur deux jambes, on a deux bras, dix doigts, dix orteils. Et on veut participer.

J.P. - Vous semblez parler d'une vision à long terme, j'imagine que la Déclaration avait un peu ce but ?

C.A. - Ah oui ! Souvent, on focalise tellement sur nos problèmes sociaux, sur ce qui se passe autour de nous, qu'on oublie de regarder plus loin. Mais cette vision ne vient pas de moi. L'idée de la déclaration se discutait dans les coulisses longtemps avant que j'arrive en poste, par les aîné-e-s notamment. J'aurais pu dire non, mais j'y croyais, je savais que c'était possible.

J.P. - Est-ce qu'il faudrait d'autres déclarations du genre ?

C.A. - Je pense que oui. La déclaration a eu d'importants échos auprès des autres nations autochtones ; les gens en parlaient partout à travers le pays et même aux États-Unis. On ne le dit pas haut et fort, parce qu'on a tellement peur des conséquences négatives, mais ce n'est pas vrai que les Autochtones sont des « amalgames de réserves ». Nous sommes des nations, sur des territoires. Il y a plus de 50 nations au Canada ; il faudrait que chacune redevienne ce qu'elle était. Moi, ce que je voudrais, mon objectif à long terme, c'est que dans 100 ans, dans 200 ans, on parle encore notre langue, on connaisse nos histoires, nos légendes, qu'on sache d'où on vient et qu'on soit encore ici, sur le territoire. Pour cela, il faut se donner des outils pour renforcer notre langue, notre culture, nos savoir-faire, mais il faut aussi pouvoir participer à la société plus large. Il y a donc deux éducations à faire. Autant, il faut comprendre qui nous sommes en tant qu'Atikamekw, autant il faut s'éduquer dans la tradition occidentale. C'est essentiel si on veut pouvoir développer des entreprises, participer au développement économique, exploiter les ressources naturelles selon nos valeurs. Il faut s'installer dans toutes les sphères de la société. Quand on y pense, c'est ce qui se fait partout à travers le monde. À Hawaï et en Nouvelle-Zélande, par exemple, les peuples autochtones ont réussi à se faire une place à l'intérieur des institutions, puis à défendre leur culture, leur identité et leur langue en utilisant le système du colonisateur. En comparaison, nous sommes encore loin de cela ici, avec la Loi sur les Indiens et sa politique de réserves.

J.P. - Vous parlez souvent de l'importance de la jeunesse, de redonner une fierté aux jeunes. Quel est le rôle de ces jeunes dans cette vision de l'autodétermination ?

C.A. - Pour moi, c'est primordial que les membres soient fiers de qui ils sont, qu'ils arrêtent de transporter une certaine honte d'eux-mêmes, qui leur vient des préjugés et des stéréotypes. Je veux qu'ils s'acceptent, qu'ils soient fiers d'être Atikamekw. C'est tout ce qui me préoccupe au fond. Beaucoup de membres de ma famille, beaucoup d'amis dans les communautés se sont suicidés quand j'étais jeune; cela a toujours été près de moi. À neuf ans, j'ai déjà identifié un corps à la morgue; depuis ce temps, je connais la sensation d'un corps mort, j'en connais l'odeur, et c'était à cause d'un suicide. Je me suis toujours dit que j'allais travailler pour enrayer le suicide, pas de manière frontale, mais par en arrière. Tout est en rapport avec ton état d'âme, ta façon de penser, de te voir toi-même, de t'aimer. Mais pour s'aimer soi-même, il faut d'abord s'aimer en tant qu'Atikamekw. C'est vrai pour tous les âges, mais pour les jeunes, cela a une importance particulière parce que ce sont eux qui vont porter notre culture en avant, ce sont eux qui vont porter notre langue en avant, transporter notre message également. Je veux que les jeunes soient fiers de qui ils sont. L'âge médian chez les Atikamekw est de 19 ans, donc la moitié des Atikamekw ont 19 et moins, et 70 % de la population a 40 ans et moins. Pour y arriver, c'est important que les jeunes prennent conscience de l'utilité de l'enseignement et de l'éducation; c'est ça qui va faire la différence, je pense.

J.P. - Comment distinguez-vous enseignement et éducation ?

C.A. - L'éducation, c'est nous, c'est qui nous sommes. L'enseignement, c'est ce qu'on apprend à l'école.

J.P. - Et les deux sont importants à vos yeux ?

C.A. - Assurément. C'est quelque chose que les aîné·e·s nous ont transmis. Quand je parle aux jeunes, je leur dis souvent : « C'est important de connaître qui tu es ». Tu dois t'éduquer sur ta culture, sur nos histoires, nos savoir-faire, notre langue, c'est important. Il faut que tu ailles chercher ton enseignement également. Comment réfléchir, comment aborder des sujets dans le contexte occidental, comment défendre des points de vue. Il faut comprendre la science, la biologie, la physique, comprendre les mathématiques, le français, l'anglais, l'histoire aussi, surtout l'histoire, la nature, la géographie... Comprendre tout ! Les Atikamekw doivent être bons en électricité, en électronique, et c'est particulièrement vrai aujourd'hui, avec les nouvelles technologies. C'est en utilisant les outils modernes que les Atikamekw pourront se transporter vers l'avant. Donc, pour moi, c'est important l'éducation. Mais avant l'éducation, il faut la fierté. Parce que si tu n'es pas fier de toi, tu ne voudras pas t'éduquer, tu ne voudras

pas aller chercher de l'enseignement. Tu vas rester dans un état d'âme non productif. Moi, je veux que ces jeunes-là puissent avoir tout le soutien nécessaire, toute la motivation et l'encouragement qu'il faut pour être fiers de qui ils sont et persévérer dans leurs études et leur éducation.

J.P. - Est-ce que le CNA a mis en place des mesures pour contribuer à cette mission ?

C.A. - Dès les premiers jours de mon mandat, j'ai travaillé à créer ce qu'on appelle aujourd'hui les « sommets jeunesse ». Après deux ans, j'ai réussi à trouver le financement nécessaire et à convaincre les autres chefs de se joindre au projet. Nous avons tenu quatre sommets jeunesse depuis que je suis en poste, avec un ralentissement dans les dernières années dû à la pandémie. Chaque fois, c'est un succès. Les jeunes s'impliquent, participent et sont créatifs. On leur parle de politique, de négociation, on discute avec eux des thèmes qui les intéressent, comme l'environnement. Ils ont leurs propres idées aussi. La troisième année, ils sont arrivés avec une charte jeunesse. Nous, on ne fait que les aider, leur donner un cadre, on crée des ateliers, on les laisse parler, on les laisse réfléchir. Ils le font, ils travaillent, ils réfléchissent, et ils arrivent avec une charte jeunesse, un document complet avec différentes clauses sur les thèmes qui les intéressent. On a envoyé cette charte aux deux paliers de gouvernements et aux conseils de bande. Je suis vraiment fier d'eux. Mon but premier en organisant ces sommets jeunesse, c'était de démystifier la politique, de leur montrer que ce n'est pas si compliqué, qu'il suffit de comprendre les sujets qui sont à l'ordre du jour, les positions de base, de connaître ce qui se passe. C'est simple, développe ta réflexion, fais-toi une tête. C'est ce que je leur dis tout le temps, c'est simple, mais c'est à vous à décider ce que vous voulez et à participer, parce que c'est vous qui allez prendre les décisions plus tard, qui allez vivre avec les décisions d'aujourd'hui.

J.P. - Merci pour cet entretien M. Awashish. Si vous aviez un seul message à lancer aux Québécois et Québécoises en terminant, ce serait quoi ?

C.A. - Ah, je le lance souvent ! Ce serait de mettre de côté leurs peurs. D'arrêter d'écouter leurs politiciens qui transpirent eux-mêmes la peur et qui brandissent l'épouvantail devant nos demandes. Ce serait aussi de s'informer, de se sensibiliser à nos réalités. De comprendre qu'au fond, on partage essentiellement les mêmes valeurs. Je les inviterais à innover sur le plan intellectuel, notamment dans leur approche des droits autochtones. Le problème vient aussi du manque d'éducation des élus non autochtones. Il faut passer par-dessus cette limite, commencer à penser autrement. Il faut que les Québécois et Québécoises, les Canadiens et Canadiennes, comprennent ce que l'on a en commun, et comment nos droits ancestraux et le titre ancestral que l'on possède peuvent nous aider à protéger le territoire tout entier.

Les autrices et auteurs

LES AUTRICES ET AUTEURS

- Awashish, Constant : grand chef du Conseil de la Nation Atikamekw Nehirowisiw.
- Beaudet, Pierre : rédacteur aux *Nouveaux Cahiers du socialisme*.
- Benhadjoudja, Leila : professeure adjointe à l'École d'études sociologiques et anthropologiques de l'Université d'Ottawa.
- Bonin, Marie-Hélène : sociologue du travail.
- Bouamama, Saïd : sociologue, écrivain et militant associatif.
- Bouchard, Sébastien : militant social, syndical et politique.
- Boudreau, Philippe : professeur de science politique au Collège Ahuntsic.
- Celis, Leila : professeure au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal.
- Charland, Mario : détenteur d'une maîtrise en philosophie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Darbouze, James : professeur à l'Université d'État d'Haïti et militant social et politique.
- Desmeules, Louis : professeur de philosophie au Cégep de Sherbrooke.
- Diallo, Ramatoulaye : responsable du Comité immigration et relations interculturelles et trésorière du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN.
- Exentus, Renel : doctorant en études urbaines à l'Institut national de la recherche scientifique.
- Fecteau, Charles-Émile : étudiant au doctorat en chimie et au certificat en philosophie à l'Université Laval.
- Fillion, Jean-Luc : professeur de philosophie au Cégep de Sherbrooke.
- Fontecilla, Andrés : député de Laurier-Dorion à l'Assemblée nationale et porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.
- Guay, Emanuel : chercheur associé au Comité d'action de Parc-Extension (CAPE) et doctorant en sociologie à l'Université du Québec à Montréal.
- Hanieh, Adam : professeur adjoint à la School of Oriental and African Studies (SOAS), Université de Londres.
- Hernandez, Salvador David : chargé de projet en développement stratégique à l'ONG Alternatives et chargé de cours au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal.
- Idir, Mouloud : coordonnateur du secteur Vivre ensemble au Centre justice et foi.
- Ismé, Chantal : militante féministe, présidente de la Collective du Mouvement contre le viol et l'inceste, membre de Femmes de diverses origines et vice-présidente du conseil d'administration de la Maison d'Haïti.

- Joubert, Marc-Édouard : président du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.
- Laflamme, Véronique : organisatrice communautaire et porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).
- Langlois, Philippe : professeur de philosophie au Cégep de Sherbrooke.
- Lavoie, Paul : cadre retraité du Cégep de Sherbrooke.
- Leduc, Pierre : professeur de philosophie à la retraite du cégep de Jonquière.
- Massiah, Gustave : économiste, écrivain et militant altermondialiste.
- Maurice, Martin : président du Syndicat des travailleurs d'Olymel Vallée-Jonction-CSN.
- Méndez, Eliana Cárdenas : professeure-chercheuse au Département des sciences humaines et des langues de l'Université de Quintana Roo au Mexique
- Osna, Walner : doctorant en sociologie à l'Université d'Ottawa.
- Palma, Carolina : politicologue à Santiago du Chili.
- Pelletier, Jacques : professeur associé au Département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal et essayiste.
- Perreault, Julie : docteure en science politique, étudiante au baccalauréat en droit à l'Université du Québec à Montréal et professeure à temps partiel à l'Institut d'études féministes et de genre de l'Université d'Ottawa.
- Raymond, Ghislaine : retraitée de l'enseignement, syndicaliste et membre du comité de pilotage Louvain Est de Solidarité Ahuntsic.
- Rioux, Bernard : rédacteur à *Presse-toi à gauche* et aux *Nouveaux Cahiers du socialisme*.
- Rose, Damaris : professeure honoraire du Centre Urbanisation Culture Société, Institut national de la recherche scientifique.
- Rosso, Karine : autrice, chercheuse, chroniqueuse, syndicaliste, nouvellement professeure au Département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal.
- Saint-Victor, Alain : historien et militant communautaire.
- Shields, John : professeur à l'Université Ryerson de Toronto.
- Vielmas, Sebastián : politicologue à Québec.
- Villamarin, Nicolas : organisateur communautaire au Comité logement d'aide de Québec Ouest (CLAQO), cinéaste indépendant et titulaire d'un baccalauréat en science politique de l'Université Laval.
- Villefranche, Marjorie : militante féministe, directrice générale de la Maison d'Haïti et commissaire des droits de la personne, entre autres.
- Woolner, Leah : coordonnatrice bilingue du Réseau des femmes et chercheuse associée à l'Université McGill.
- Yerochewski, Carole : sociologue.
- Zennia, Sabrina : travailleuse sociale et titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'Université du Québec à Montréal.

REVUES CULTURELLES QUÉBÉCOISES



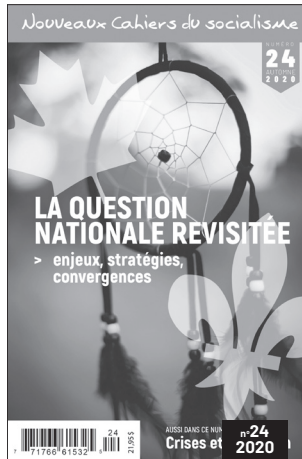
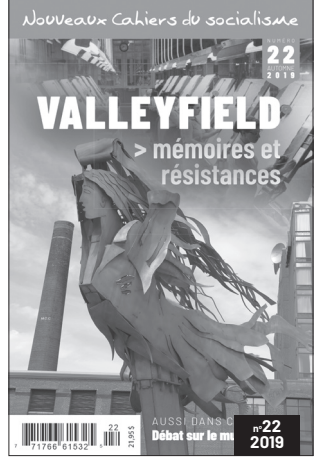
ARTS VISUELS
LITTÉRATURE
CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ
HISTOIRE ET PATRIMOINE
CINÉMA, THÉÂTRE
ET MUSIQUE
THÉORIES ET ANALYSES

Graphisme et illustration : Benjamin Lacroix

sodep

revues culturelles
québécoises

SODEP.QC.CA



Une revue engagée et pluraliste.

Deux numéros par année.

Nouveau site Web avec une couverture plus en profondeur des débats de l'heure.

Achat et abonnement en version papier ou électronique : par Internet ou avec le formulaire de la page suivante.

Les NCS sont aussi disponibles sur Érudit depuis 2015.

www.cahiersdusocialisme.org

Nouveaux Cahiers du socialisme

ABONNEMENT

2 NUMÉROS PAR ANNÉE

	1 AN	2 ANS
Tarif régulier	40 \$	70 \$
Étudiant·e / sans emploi	35 \$	60 \$
International	70 \$	130 \$
Institution	50 \$	90 \$
Soutien	50 \$ et +	100 \$ et +

Nom :	
Adresse :	
Ville :	Province :
Pays :	Code postal :
Téléphone (facultatif) :	
Courriel :	
Date :	Abonnement à partir du N° :

Veuillez compléter ce coupon et nous le faire parvenir avec votre paiement (chèque ou mandat postal en dollars canadiens) à l'ordre de :

Collectif d'analyse politique
CP 35062 Fleury, Montréal (Québec) H2C 3K4

Achévé d'imprimer en janvier 2022 par les travailleuses et travailleurs
de l'imprimerie Gauvin, Gatineau, Québec

Le défi de l'immigration au Québec : dignité, solidarité et résistance

Éditorial

- **Le gouvernement Legault et le verdissement du capitalisme**
Bernard Rioux, pour le Comité de rédaction

DOSSIER – LE DÉFI DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC : DIGNITÉ, SOLIDARITÉ ET RÉSISTANCE

Introduction au dossier

- **Prendre à bras le corps le défi de l'immigration**
Pierre Beaudet

État des lieux

- **Haïti : migration et surexploitation**
Alain Saint-Victor, Renel Exentus
- **Personnes immigrées et logement : le grand défi**
Damaris Rose
- **La discrimination par la porte d'en arrière**
Leïla Benhadjoudja, Leïla Celis
- **La traite des personnes, conséquence systémique d'un régime déficient**
Leah Woolner
- **L'immigration à l'ombre de la pandémie. Entrevue avec John Shields**
Pierre Beaudet
- **Rapports de genre et dynamiques migratoires : des femmes parlent**
Chantal Ismé, Marjorie Villefranche
- **Le Québec, de terre d'accueil à club privé ?**
Marie-Hélène Bonin

Enjeux internationaux

- **Migrations au Chili : xénophobie et transition politique**
Carolina Palma, Sebastián Vielmas
- **Les travailleurs agricoles mexicains au Québec : un « intrant jetable »**
Eliana Cárdenas Méndez
- **La crise migratoire haïtienne. Entrevue avec James Darbouze**
Renel Exentus

Résistances

- **La lutte contre l'islamophobie à Québec**
Sébastien Bouchard
- **Le syndicalisme québécois face aux défis de l'immigration**
Pierre Beaudet

- **Le parcours du combattant du Centre des travailleurs et des travailleuses immigrants**
Pierre Beaudet
- **La grande bataille de l'immigration. Entrevue avec Andrés Fontecilla, député de QS**
Sebastián Vielmas
- **Le Comité d'action de Parc-Extension : en lutte pour le droit au logement**
Renel Exentus
- **Les propositions altermondialistes sur les migrations**
Gustave Massiah

Grands débats

- **Capitalisme, formation des classes et migrations**
Adam Hanieh
- **Colonialité du pouvoir et migration : la dénégation de la racisation et du racisme**
Sabrina Zennia, Mouloud Idir
- **Capitalisme et racisme**
Saïd Bouamama
- **Le tournant décolonial et l'épistémologie des frontières à partir du sujet migrant**
Salvador David Hernandez
- **Luttes contemporaines pour la décolonisation/libération**
Walner Osna
- **Enjeux du féminisme transfrontalier et décolonial**
Karine Rosso en conversation avec Salvador David Hernandez
- **Vaincre la dynamique anti-migratoire**
Alain Saint-Victor, Pierre Beaudet

PARCOURS MILITANT

- **Entretien avec Constant Awashish**
Julie Perreault

BILAN DE LUTTES

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

PERSPECTIVES

NOTES DE LECTURE



9

782924 554258

21,95 \$

www.cahiersdusocialisme.org